

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 492

19 février 2016

### SOMMAIRE

Algeco/Scotsman Holding S.à r.l. ....	23584	Olimae S.à.r.l. ....	23611
APS Holding S.A. ....	23585	Ouriense S.à r.l. ....	23610
Arena 3 Propco S.à r.l. ....	23578	Packer Lux S.à r.l. ....	23614
Arminius Real Estate S.à r.l. ....	23581	Pink Market II S.à r.l. ....	23573
Cabral S.A. ....	23590	RCP 9 (Lux) S.à r.l. ....	23576
Cresco Capital Victoriahoeft S.à r.l. ....	23572	Red Lion International Management S.A. ...	23616
DISA Finance S.A. ....	23592	Salon de Coiffure Steff S.à.r.l. ....	23573
Ilim Timber Finance S.A. ....	23594	Select-Location S.à r.l. ....	23573
Kenai Capital Markets ....	23570	Sirius Fund II SCSp ....	23574
Lion Ventures SA Holding ....	23573	Sival International S.A. ....	23607
Lo-Trans Luxembourg S.à r.l. ....	23570	Société coopérative LANDESVORBAND ...	23609
Lufly S.A. ....	23572	Stellarium Sàrl ....	23605
Luminart S.A. ....	23572	Subway Foetz S.à r.l. ....	23574
Lux-Avantage Sicav ....	23571	Sun Pacific International SA ....	23613
Luxretail S.à r.l. ....	23570	Torebo S.A. ....	23574
LX Holding S.à r.l. ....	23571	Urka S.A. ....	23608
Majestic Properties ....	23570	Vallis Construction Sector Consolidation Holding ....	23573
Mangaki ....	23596	Victoris ....	23602
Merck Finance S.à r.l. ....	23570	Villareal S.A. ....	23612
Mierscherbiert Immobilie S.A. ....	23598	V.P.C. LUXE Vente par Correspondance S.A. .....	23604
MKA - Courtier ....	23600	Wesermo Participations S.à r.l. ....	23606
Moonbeam ....	23600	Wix.com Luxembourg S.à r.l. ....	23572
Motion II German Holdings S.à r.l. ....	23571	Youbee ....	23572
Motion II German Holdings S.à r.l. ....	23571		
Nice Time S.à r.l. ....	23571		

**Lo-Trans Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 80, route de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 167.351.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2016003068/9.

(160000644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2016.

---

**Majestic Properties, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons-Malades.  
R.C.S. Luxembourg B 110.586.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2016003084/11.

(160000763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2016.

---

**Merck Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 48.046,00.**

Siège social: L-1160 Luxembourg, 32-36, boulevard d'Avranches.  
R.C.S. Luxembourg B 181.234.

Bezugnehmend auf Artikel 314 des Handelsgesetzes vom 10. August 1915 wird hiermit in Folge der Veröffentlichung des Einzelabschlusses nach Luxemburger Handelsgesetz zusätzlich der Konsolidierte Konzernabschluss zum 31.12.2014 der Merck KGaA, einer Kommanditgesellschaft auf Aktien (nach deutschem Recht), mit Sitz in Frankfurter Str. 250, D-64293 Darmstadt, Handelsregisternummer HR B 6164 beim Amtsgericht Darmstadt eingereicht und beim Handels- und Firmenregister hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 04. Januar 2016.

*Für Merck Finance SARL*

Unterschrift

*Ein Bevollmächtigter*

Référence de publication: 2016003089/17.

(160001092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2016.

---

**Luxretail S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1618 Luxembourg, 17, rue des Gaulois.  
R.C.S. Luxembourg B 173.319.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2016003077/9.

(160001371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2016.

---

**Kenai Capital Markets, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 195.429.

EXTRAIT

En date du 09 décembre 2015, les associés ont pris les résolutions suivantes:

- La démission de Madame Shira Becker-Alon, en tant que gérante A, est acceptée avec effet au 11 décembre 2015.

- Madame Jennifer Lima, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élue nouvelle gérante A de la société avec effet au 11 décembre 2015 et ce pour une durée indéterminée.

- Madame Diana Dumitru, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élue nouvelle gérante A de la société avec effet au 11 décembre 2015 et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 11 décembre 2015.

Référence de publication: 2015200210/17.

(150225052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2015.

---

**Lux-Avantage Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 46.041.

Les comptes annuels au 30 septembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016001346/9.

(150239828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2016.

---

**LX Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2441 Luxembourg, 202, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 187.517.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016001351/9.

(150239822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2016.

---

**Motion II German Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 104.900,00.**

Siège social: L-1950 Luxembourg, 14, rue Auguste Lumière.

R.C.S. Luxembourg B 112.854.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016001377/9.

(150240803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2016.

---

**Motion II German Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 104.900,00.**

Siège social: L-1950 Luxembourg, 14, rue Auguste Lumière.

R.C.S. Luxembourg B 112.854.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016001378/9.

(150240804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2016.

---

**Nice Time S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6930 Mensdorf, 18, rue d'Uebersyren.

R.C.S. Luxembourg B 111.545.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016001430/9.

(150239963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2016.

---

**Luminart S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4384 Ehlerange, Zone Industrielle ZARE.  
R.C.S. Luxembourg B 15.368.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2016001344/9.  
(150240824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2016.

---

**Wix.com Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 180.972.

Les comptes annuels pour la période du 9 septembre 2013 (date de constitution) au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 30 décembre 2015.  
Référence de publication: 2016001744/11.  
(150240876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2016.

---

**Cresco Capital Victoriahoeft S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 192.123.

Les comptes annuels pour la période du 12 novembre 2014 (date de constitution) au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 31 décembre 2015.  
Référence de publication: 2016001900/11.  
(160000243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2016.

---

**Youbee, Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 115.296.

- Monterey Audit Sàrl, agent domiciliataire, dénonce le siège social de la société  
Youbee, Société Anonyme.  
R. C. Luxembourg B 115.296.  
et domiciliée au 29, Avenue Monterey L-2163 Luxembourg.  
Luxembourg, le 8 décembre 2015.  
Philippe GAIN  
*Gérant*  
Référence de publication: 2015200440/13.  
(150224436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2015.

---

**Lufllu S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4940 Bascharage, 183, avenue de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 167.634.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2016001343/10.  
(150240808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2016.

---

Signature.

**Lion Ventures SA Holding, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2433 Luxembourg, 2, rue Nicolas Rollinger.

R.C.S. Luxembourg B 79.754.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016001336/9.

(150239851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2016.

**Pink Market II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4832 Rodange, 408, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 175.080.

—  
Le bilan au 30.09.2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2016.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2016002298/14.

(16000265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2016.

**Salon de Coiffure Steff S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4320 Esch-sur-Alzette, 17, rue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 68.701.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016001590/10.

(150240640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2016.

**Select-Location S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8805 Rambrouch, 32, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 173.852.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016001597/10.

(150240914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2016.

**Vallis Construction Sector Consolidation Holding, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.501,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 171.767.

—  
Les comptes annuels au 30 septembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2015.

Référence de publication: 2016001721/10.

(150240078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2016.

**Subway Foetz S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-3898 Foetz, 10, rue du Brill.

R.C.S. Luxembourg B 177.943.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016001580/10.

(150240434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2016.

**Torebo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.

R.C.S. Luxembourg B 180.663.

*Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 2 novembre 2015*

Le 2 novembre 2015 à 11.00 heures, les actionnaires de la S.A. Torebo ont tenu l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle au siège social sis à 22, rue Marie-Adélaïde L-2128 Luxembourg.

Divers propos sont échangés entre les membres et, personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes découlant de l'ordre du jour:

- L'Assemblée décide de renouveler le mandat d'administrateur unique de Monsieur Felipe Botero, né le 21 septembre 1946 à Bogota, demeurant professionnellement au 22, rue Marie Adélaïde, L-2128 Luxembourg pour un mandat expirant lors de l'assemblée générale à tenir en l'an 2020

- L'assemblée décide de renouveler le mandat de Commissaire aux comptes de LG Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 7, rue Portland, L-4281 Esch-sur-Alzette, enregistrée au RCSL sous le numéro B 156.639 pour un mandat expirant lors de l'assemblée générale à tenir en l'an 2020.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

Signature.

Référence de publication: 2015199897/20.

(150224276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2015.

**Sirius Fund II SCSp, Société en Commandite spéciale.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 202.070.

STATUTES

*Extract of the Limited Partnership Agreement*

**1. Name of the company.** Sirius Fund II SCSp.

**2. Legal form.** Société en commandite spéciale.

**3. Unlimited liable partner.** Sirius Fund II GP S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organised under the laws of Luxembourg, with a share capital of EUR 12,500.- and having its registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies (R.C.S. Luxembourg) under number B 201906, (the "General Partner" - "associé commandité").

**4. Corporate object.** The Company's corporate object is to:

(a) operate as an alternative investment fund, investing directly or indirectly in retail real estate assets in Finland anchored by Kesko, Tokmanni or S-Group or any grocery retailer, and the related acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any company or enterprise in any form permitted under clause 2.2 of the limited partnership agreement of the Company (it being understood that Portfolio Investments must be located in Finland);

(b) enter into any borrowing in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person;

(c) use any techniques, legal means and instruments to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks; and

(d) engage in any other lawful acts or activities consistent with the foregoing and that the General Partner considers necessary, advisable, convenient or incidental to the foregoing, including, without being limited to, any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

**5. Registered office.** 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

**6. Management / Representation.** The management, administration, control, operation and determination of policy with respect to the Company and its investments and other activities shall be vested exclusively in the General Partner. The General Partner is authorised and empowered on behalf and in the name of the Company and in its own name, if necessary or appropriate, but subject to the other provisions of the limited partnership agreement of the Company, to carry out any and all of the purposes of the Company and to perform all acts and enter into and perform all contracts and other undertakings that it may in its sole discretion deem necessary, advisable, convenient or incidental thereto.

The Company shall be bound or represented towards third parties by the joint signatures of two (2) Class A Managers, or by the joint signature of one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager, or by the individual signatures of any person or persons to whom such authority has been delegated by the board of directors of the General Partner.

**7. Date of establishment / Duration.** The Company was established on December 3, 2015.

The term of the Company commences on December 3, 2015 and shall continue, unless the Company is sooner dissolved, until December 31, 2023 and then, upon the determination of Final Closing Date, such initial term will be amended, without further action from the Limited Partners, to reflect a term that ends on the seventh anniversary of such Final Closing Date (such term, including any such extensions, being referred to as the Term).

### Übersetzung des vorangehenden Textes:

*Auszug aus dem Gesellschaftsvertrag der Gesellschaft (die "Gesellschaft")*

**1. Name der gesellschaft.** Sirius Fund II SCSp.

**2. Rechtsform.** Spezielle Kommanditgesellschaft (Société en commandite spéciale).

**3. Unbeschränkt Haftender Gesellschafter.** Sirius Fund II GP S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) gegründet und bestehend unter Luxemburger Recht, mit einem Gesellschaftskapital von EUR 12.500,- mit eingetragenem Sitz in 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, und eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 201906, (der "Komplementär" - "associé commandité").

**4. Gesellschaftszweck.** Der Gesellschaftszweck der Gesellschaft ist:

(a) als alternativer Investmentfonds agierend, direkt oder indirekt in Einzelhandelsimmobilienanlagen in Finnland zu investieren, welche durch Kesko, Tokmanni oder S-Group oder einem jeden Lebensmitteleinzelhandel verankert sind, wobei der damit verbundene Erwerb von Beteiligungen - in Luxemburg oder dem Ausland - an jeglichen Gesellschaften oder Konzernen in jeder unter der Klausel 2.2. des Gesellschaftsvertrages erlaubten Form zulässig ist (mit der Maßgabe, dass Portfolio Investitionen sich in Finnland befinden müssen);

(b) die Aufnahme von Krediten in jeglicher Form, außer durch öffentliches Angebot. Anleihen, Schuldverschreibungen und jede Art von Schuld- und Beteiligungstiteln können nur durch Privatplatzierung ausgegeben werden. Die Gesellschaft kann Mittel verleihen einschließlich - und ohne Limitierungen - Erträgen aus Darlehen an seine Tochtergesellschaften und sämtliche andere Gesellschaften. Desweiteren kann sie Garantien vergeben und ihr Vermögen zum Teil oder vollständig verpfänden, übertragen, belasten oder daraus anderweitig Sicherheiten schaffen und vergeben um, allgemein eigenen Verpflichtungen und die jeder anderen Gesellschaft zu garantieren, für ihren eigenen Nutzen und den jeder anderen Gesellschaft oder jeder anderen Person;

(c) jegliche Techniken, rechtlichen Mittel und Instrumente zu nutzen, um sich gegen Kreditrisiken, Wechselkursrisiken, Zinssatzrisiken und andere Risiken zu schützen; und

(d) jede anderen rechtmäßigen Handlungen oder Aktivitäten zu verfolgen, welche im Einklang mit dem vorstehenden stehen und welche der Komplementär für notwendig, ratsam, nützlich oder verbunden mit dem vorstehenden hält, einschließlich - und ohne darauf eingeschränkt zu sein - kommerzielle, finanzielle oder industrielle Tätigkeiten und jede Transaktion in Bezug auf Immobilien oder bewegliches Eigentum, welche direkt oder indirekt den Gesellschaftszweck begünstigt oder mit ihm verbunden ist.

**5. Eingetragener Sitz.** 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg.

**6. Geschäftsführung/ Vertretungsbefugnisse.** Die Geschäftsführung, Verwaltung, Kontrolle, der Betrieb und die Bestimmung der Politik in Bezug auf die Gesellschaft und seine Anlagen und andere Aktivitäten obliegen ausschließlich dem Komplementär. Der Komplementär ist hierdurch befugt und ermächtigt im Namen und für Rechnung des Fonds und in eigenen Namen, sofern notwendig oder angemessen, jedoch vorbehaltlich anderer Bestimmungen des Gesellschaftsvertrages, jedes und alle Ziele des Fonds auszuführen, alle Handlungen vorzunehmen, alle Verträge und andere Verpflichtungen einzugehen und durchzuführen, welche er nach seinem eigenen Ermessen für notwendig, ratsam, nützlich oder damit verbunden hält.

Die Gesellschaft wird gegenüber Dritten vertreten durch die gemeinsame Unterschrift von zwei (2) Klasse A Geschäftsführern, oder durch die gemeinsame Unterschrift eines (1) Klasse A Geschäftsführers und eines (1) Klasse B Geschäftsführers, oder durch die alleinige Unterschrift einer Person oder mehrerer Personen, auf die ein solches Zeichnungsrecht durch den Rat der Geschäftsführung übertragen worden ist.

**7. Gründungsdatum / Laufzeit.** Die Gesellschaft wurde am 3. Dezember 2015 gegründet.

Die Laufzeit der Gesellschaft beginnt am 3. Dezember 2015 und endet, außer im Falle einer vertragskonformen Auflösung der Gesellschaft, zum 31. Dezember 2023. Nach Ermittlung des Final Closing Datums wird die ursprünglich Laufzeit ohne weiteres Handeln der Kommanditisten dahingehend abgeändert, dass die Laufzeit am siebten Jahrestag des Final Closing Datums endet. (Diese Laufzeit, einschließlich jeglicher solcher Verlängerungen wird als die "Laufzeit" bezeichnet).

Référence de publication: 2015199834/92.

(150224157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2015.

**RCP 9 (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 124.013.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand and fifteen, on the first day of December

Before Me Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg),

APPEARED:

REVCAP ESTATES 102 LLP, a limited liability company incorporated and existing under the laws of the United Kingdom, having its registered office at 105, Wigmore Street, W1U 1QY, London, United Kingdom, and registered with the Companies House under number OC322865,

duly represented by Mrs Rachida El Farhane, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 27 November 2015.

Said proxy, after signature "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, declares and requests the notary to act:

1.- That the limited liability company "RCP 9 (Lux) S.à r.l.", with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Companies and Trade Register of Luxembourg ("Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg"), section B, under the number 124013, (hereinafter referred to as the "Company"), has been incorporated pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, then notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg on the 16<sup>th</sup> day of January 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 531 of the 4<sup>th</sup> day of April 2007. The articles of incorporation of the Company have not been amended since then.

2.- That the corporate capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

3.- That the appearing party, represented as said before, is the sole shareholder of the Company and declares that it has full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company.

4.- That the appearing party, represented as said before, acting as sole shareholder of the Company declares the dissolution of the Company with immediate effect.

5.- That the appearing party, represented as said before, appoints itself as liquidator of the Company; and in its capacity as liquidator of the Company has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed.

6.- That the appearing party, represented as said before and in its capacity as liquidator of the Company declares that it irrevocably undertakes to settle any presently known and unknown unpaid liabilities of the dissolved company.

7.- That the appearing party, represented as said before, declares that it takes over all the assets of the Company, and that it will assume any existing debt of the Company pursuant to section 6.

8.- That the appearing party, in its capacity as liquidator of the Company, and according to the balance sheet of the Company as at November 18, 2015, declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained.

9.- That discharge is given to the managers of the Company.

10.- That the appearing party, represented as said before, declares that the liquidation of the Company is closed and that any registers of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled.

11.- That the books and documents of the Company will be kept for a period of five years at least in Luxembourg at the former registered office of the Company in 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

*Costs*

The amount of costs, expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the company and charged to it by reason of the present deed is approximately valued at one thousand two hundred Euro (1,200.-).

*Statement*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by her surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la version en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le premier décembre

Pardevant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

A COMPARU:

REVCAP ESTATES 102 LLP, une société à responsabilité limitée de droit du Royaume Uni, avec siège social au 105, Wigmore Street, W1U 1QY Londres, Royaume Uni, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés du Royaume Uni, sous le numéro OC322865,

dûment représentée par Mrs Rachida El Farhane, salariée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé qui lui a été délivrée le 27 novembre 2015.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire et le notaire instrumentaire, demeure annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

1.- Que la société à responsabilité limitée "RCP 9 (Lux) S.à r.l.", avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 124013, (ciaprès dénommée la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 16 janvier 2007, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 531 du 4 avril 2007. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis cette date.

2.- Que le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

3.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, est seule propriétaire de toutes les parts sociales de la Société et qu'elle déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

4.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, agissant comme associée unique, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

5.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la société dissoute.

7.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare qu'elle reprend tout l'actif de la Société et qu'elle s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué à la section 6.

8.- Que la comparante, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 18 novembre 2015, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné.

9.- Que décharge est donnée aux gérants de la Société.

10.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission de parts sociales ou de tous autres titres seront annulés.

11.- Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison de cet acte, est dès lors évalué à environ mille deux cents Euros (1.200,-).

*Constataion*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: El Farhane, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 03 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/38246. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

*Le Receveur (signé):* Paul MOLLING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 10 décembre 2015.

Référence de publication: 2015199754/109.

(150224280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2015.

---

**Arena 3 Propco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 176.017.

In the year two thousand and fifteen, on the seventh of December.

Before Us, Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned;

THERE APPEARED:

Plymouth Sound (UK) Holdings LP, a Limited Partnership, incorporated in England, with registered office at Swatton Barn, Badbury, Swindon, Wiltshire SN4 0EU, United Kingdom, registered with the Registrar of Companies for England & Wales under number LP15450 (the Shareholder);

hereby represented by Mrs Cristiana VALENT, employee, residing professionally in Junglinster, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of Arena 3 Propco S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and a share capital amounting to twelve thousand five hundred British Pounds (GBP 12,500.-), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 176.017 (the Company). The Company was incorporated on March 11<sup>th</sup>, 2013, pursuant to a deed of Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1146, page 54974, dated May 15<sup>th</sup>, 2013 and amended at last time by a deed received by Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, on 4<sup>th</sup> of July 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2456 of 11<sup>th</sup> of September 2014.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that:

I. The twelve thousand five hundred (12,500) shares of the Company, having a nominal value of one British Pound (GBP 1.-) each, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at the Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda hereinafter reproduced;

II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of convening notices;
2. Dissolution and liquidation of the Company;
3. Appointment of Headstart Management Services S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 155.181, as liquidator of the Company and determination of the powers of the liquidator and liquidation procedure;
4. Discharge to be granted to the managers of the Company for the exercise of their mandate; and
5. Miscellaneous.

Now, therefore, the Shareholder, acting through its proxyholder, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

*First resolution*

The entirety of the share capital of the Company being represented, the Meeting waives the convening notices, the Shareholder represented at the Meeting considering himself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to him in advance.

*Second resolution*

The Shareholder decides to dissolve the Company with immediate effect and to put the Company into liquidation.

*Third resolution*

The Shareholder decides to appoint Headstart Management Services S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 155.181, as liquidator of the Company (the Liquidator).

*Fourth resolution*

The Shareholder decides that the Liquidator will prepare a detailed inventory of the Company's assets and liabilities, that the Liquidator will have the broadest powers pursuant to the Luxembourg law on commercial companies of August 10, 1915, as amended (the Law) to perform its duties (including without limitation to dispose of the Company's assets) and that the Company will be bound towards third parties by the sole signature of the Liquidator.

For such a purpose, the Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the general meeting of the Shareholder. The Liquidator may, under its sole responsibility, delegate his powers for specific defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The Liquidator shall be authorised to make, in his sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Shareholder, in accordance with article 148 of the Law.

*Fifth resolution*

The Shareholder decides to grant full discharge to the managers of the Company for the exercise of their mandates.

There being no further business, the Meeting is closed.

*Estimate of costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately EUR 1,150.-.

*Declaration*

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, such proxyholder signed together with the notary the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le sept décembre.

Par-devant nous, Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné;

**A COMPARU:**

Plymouth Sound (UK) Holdings LP, une limited partnership régie par les lois d'Angleterre, ayant son siège social à Swatton Barn, Badbury, Swindon, Wiltshire SN4 0EU, Royaume-Uni, immatriculée auprès du Registrar of Companies for England & Wales sous le numéro LP15450 (l'Associé),

ici représentée par Madame Cristiana VALENT, employée, demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé a prié le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul associé de Arena 3 Propco S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et un capital social s'élevant à douze mille cinq cent livres sterling (GBP 12.500,-), étant immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 176.017, (la Société). La Société a été constituée le 11 mars 2013 suivant un acte de Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1146, page 54974, daté du 15 mai 2013 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu, suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, le 4 juillet 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 2456 du 11 septembre 2014.

L'Associé a prié le notaire instrumentant d'acter que:

I. Les douze mille cinq cent (12,500) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont dûment représentées à la présente assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer sur les points à l'ordre du jour reproduits ci-après;

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Dissolution et liquidation de la Société;

3. Nomination de Headstart Management Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et étant immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155.181, en qualité de liquidateur de la Société et détermination des pouvoirs du liquidateur et de la procédure de liquidation;

4. Décharge à accorder aux gérants de la Société pour l'exercice de leur mandat; et

5. Divers.

Sur ce, l'Associé, représenté par son mandataire, a prié le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

La totalité du capital social de la Société étant représentée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'Associé représenté à l'Assemblée se considérant lui-même comme ayant été dûment convoqué et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué à l'avance.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé décide de dissoudre la Société avec effet immédiat et de mettre la Société en liquidation.

#### *Troisième résolution*

L'Associé décide de nommer Headstart Management Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et étant immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155.181, en qualité de liquidateur de la Société (le Liquidateur).

#### *Quatrième résolution*

L'Associé décide que le Liquidateur dressera un inventaire détaillé des actifs et passifs de la Société, que le Liquidateur sera investi des pouvoirs les plus étendus en vertu de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée (la Loi), afin d'accomplir ses fonctions (y inclus le droit de disposer sans limite des actifs de la Société) et que la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature unique du Liquidateur.

A ces fins, le Liquidateur est autorisé à passer tous actes et accomplir toutes opérations, y inclus ceux prévus par l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'assemblée générale de l'Associé. Le Liquidateur pourra, sous sa seule responsabilité, déléguer ses pouvoirs pour des opérations ou devoirs spécifiques et définis à une ou plusieurs personnes ou entités.

Le Liquidateur est autorisé, à sa seule discrétion, à payer des avances sur les bonis de liquidation à l'Associé, et ce conformément à l'article 148 de la Loi.

#### *Cinquième résolution*

L'Associé décide d'accorder pleine décharge aux gérants de la Société pour l'exercice de leurs mandats.

Plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

#### *Estimation des frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, est évalué à environ EUR 1.150,-.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, rédigé et passé à Junglinster, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, ce mandataire a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte original.

Signé: Cristiana VALENT, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 09 décembre 2015. Relation GAC/2015/10784. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur* (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015199985/148.

(150224756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2015.

**Arminius Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 149.724.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-fifth of November.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held

an extraordinary general meeting of “Arminius Real Estate S.à r.l.”, a Luxembourg “société à responsabilité limitée”, having its registered office at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 149.724 (the “Company”), incorporated by a deed enacted by Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, on November 27<sup>th</sup>, 2009, published in the “Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations” number 2433 on December 15<sup>th</sup>, 2009 and whose articles of association have been last amended by a deed enacted by the undersigned notary on July 21<sup>st</sup>, 2014 and published in the “Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations” number 2217 on August 21<sup>st</sup>, 2014.

THERE APPEARED:

- 1) Mrs Liesbeth JUN, residing at 48, Grabenackerstrasse, 6312 Steinhausen, Switzerland; and
- 2) Mr Christian MOLTER, residing at 6, Pfarrbornweg, 61352 Bad Homburg, Germany (together, the “Shareholders”).

Both parties are here represented by Mrs Corinne PETIT, employee, residing professionally at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of two (2) proxies given under private seal in Steinhausen, Switzerland and Frankfurt, Germany on November 17<sup>th</sup>, 2015.

Said proxies after being signed and initialled "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with it at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. That the 12,500 (twelve thousand five hundred) shares of the Company, each with a nominal value of EUR 1 (one euro), representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the Shareholders state having been duly informed.

II. The agenda of the meeting shall be as follows:

*Agenda*

1. Waiver of the convening notice;
2. Approval of the amendment of the representation rules of the Company;
3. Approval of the subsequent amendments of articles 12 and 13 of the articles of association of the Company in order to reflect the new representation rules of the Company pursuant to resolution 2 so as to read as follows:

“ **Art. 12.** Powers of the managers. In dealing with third parties, any manager shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

All powers not expressly reserved by law or by the Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the sole manager or the board of managers.”

“ **Art. 13.** Representation of the Company. The Company shall be bound by the sole signature of any manager.”

After the foregoing was approved by the Shareholders, the following resolutions have been taken unanimously:

*First resolution*

It is resolved that the Shareholders waive their right to the prior convening notice of the current meeting; the Shareholders acknowledge being sufficiently informed of the agenda and consider having been validly convened and therefore agree to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further noted and agreed that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Shareholders within a sufficient period of time in order to allow them to carefully examine each document.

*Second resolution*

It is resolved to amend the representation rules of the Company. The Company shall now be represented and be bound by the sole signature of any manager of the Company.

*Third resolution:*

As a consequence of the foregoing resolution 2 it is resolved to amend articles 12 and 13 of the Company's articles of association so as to read as follows:

“ **Art. 12. Powers of the managers.** In dealing with third parties, any manager shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

All powers not expressly reserved by law or by the Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the sole manager or the board of managers.”

“ **Art. 13. Representation of the Company.** The Company shall be bound by the sole signature of any manager.”

*Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about EUR 1,200 (one thousand two hundred euro).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

*Statement*

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a German translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

**Folgt die deutsche Übersetzung des Textes:**

Im Jahr zweitausendundfünfzehn, am fünfundzwanzigsten November.

Vor der Notarin Martine SCHAEFFER, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

Fand eine außerordentliche Gesellschafterversammlung von Arminius Real Estate S.à r.l., einer „société à responsabilité limitée“ luxemburgischen Rechts, mit Gesellschaftssitz in 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter der Nummer B 149.724 (die „Gesellschaft“), gegründet durch notarielle Urkunde von Maître Jean-Joseph WAGNER, Notar mit Amtssitz in Sanem, Großherzogtum Luxemburg, am 27. November 2009, welche im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations unter der Nummer 2433 am 15. Dezember 2009 veröffentlicht wurde und deren Satzung zuletzt durch notarielle Urkunde der unterzeichnenden Notarin am 21. Juli 2014 geändert und im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations unter der Nummer 2217 am 21. August 2014 veröffentlicht wurde.

ES SIND ERSCHIENEN:

- 1) Frau Liesbeth JUN, wohnhaft in Grabenackerstrasse 48, 6312 Steinhausen, Schweiz; und
- 2) Herr Christian MOLTER, wohnhaft in Pfarrbornweg 6, 61352 Bad Homburg, Deutschland (gemeinsam, die „Gesellschafter“).

Beide Parteien sind hier vertreten durch Frau Corinne PETIT, Angestellte, geschäftsansässig in 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, aufgrund von zwei (2) in Steinhausen, Schweiz und Frankfurt, Deutschland am 17. November 2015 erteilten privatschriftlichen Vollmachten.

Welche Vollmachten, nach „ne varietur“-Paraphierung durch den Bevollmächtigten der erschienenen Personen und die Notarin, dieser Urkunde als Anlage beigefügt bleiben, um mit derselben registriert zu werden.

Die erschienenen Parteien, wie erwähnt vertreten, ersuchten die unterzeichnende Notarin Folgendes zu beurkunden:

I. Dass die 12.500 (zwölftausendfünfhundert) Anteile der Gesellschaft, die jeweils einen Nominalwert in Höhe von EUR 1 (ein Euro) aufweisen und das gesamte Gesellschaftskapital der Gesellschaft darstellen, vertreten sind und, dass die Versammlung somit rechtsgültig über alle Punkte der Tagesordnung, über die, die Gesellschafter ordnungsgemäß informiert wurden, entscheiden kann.

II. Die Tagesordnung der Sitzung lautet wie folgt:

*Tagesordnung*

1. Verzicht auf die Einberufung;
2. Genehmigung der Änderung von Vertretungsregeln der Gesellschaft;

3. Genehmigung der Änderungen von Artikeln 12 und 13 der Satzung der Gesellschaft, die die neuen Vertretungsregeln der Gesellschaft aus dem Beschluss 2 widerspiegeln, so dass der Text dieser Artikel wie folgt lautet:

„ **Art. 12. Befugnisse der Geschäftsführer.** Gegenüber Dritten hat jeder Geschäftsführer die Befugnis, jegliche Handlungen unter allen Umständen im Namen der Gesellschaft vorzunehmen, und jegliche Handlungen und Geschäfte auszuführen und zu genehmigen, die dem Zweck der Gesellschaft entsprechen.

Alle Befugnisse, die nicht durch das Gesetz oder die Satzung der Generalversammlung der Gesellschafter vorbehalten sind, fallen in die Kompetenz des alleinigen Geschäftsführers bzw. des Rates der Geschäftsführer.“

„ **Art. 13. Vertretung der Gesellschaft.** Die Gesellschaft wird durch die alleinige Unterschrift eines beliebigen Geschäftsführers verpflichtet.“

Nachdem das vorstehende durch die Gesellschafter genehmigt wurde, wurden einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

*Erster Beschluss*

Es wird beschlossen, dass die Gesellschafter auf Ihr Recht zur vorherigen Einberufung zur aktuellen Sitzung verzichten; die Gesellschafter bestätigen, über die Tagesordnung ausreichend informiert worden zu sein und die Einberufungsmodalitäten geprüft zu haben und sind folglich einverstanden über alle Punkte der Tagesordnung zu beraten und abzustimmen. Es wird ferner festgestellt, dass alle relevanten Unterlagen den Gesellschaftern zur Verfügung gestellt wurden und ihnen ausreichend Zeit eingeräumt war, jedes einzelne Dokument sorgfältig zu prüfen.

*Zweiter Beschluss*

Es wird beschlossen, die Vertretungsregeln der Gesellschaft zu ändern. Die Gesellschaft soll nun durch die alleinige Unterschrift eines Geschäftsführers vertreten und verpflichtet werden.

*Dritter Beschluss*

Als Folge des vorgenannten Beschlusses 2 wird beschlossen, Artikel 12 und 13 der Satzung der Gesellschaft zu ändern, so dass der Text dieser Artikel wie folgt lautet:

„ **Art. 12. Befugnisse der Geschäftsführer.** Gegenüber Dritten hat jeder Geschäftsführer die Befugnis, jegliche Handlungen unter allen Umständen im Namen der Gesellschaft vorzunehmen, und jegliche Handlungen und Geschäfte auszuführen und zu genehmigen, die dem Zweck der Gesellschaft entsprechen.

Alle Befugnisse, die nicht durch das Gesetz oder die Satzung der Generalversammlung der Gesellschafter vorbehalten sind, fallen in die Kompetenz des alleinigen Geschäftsführers bzw. des Rates der Geschäftsführer.“

“ **Art. 13. Vertretung der Gesellschaft.** Die Gesellschaft wird durch die alleinige Unterschrift eines beliebigen Geschäftsführers verpflichtet.”

*Schätzung der Kosten*

Die Kosten, Auslagen, Gebühren und Aufwendungen, in welcher Form auch immer, welche von der Gesellschaft zu tragen sind oder die ihr im Zusammenhang mit der Gründung der Gesellschaft in Rechnung gestellt werden, werden auf einen Betrag in Höhe von EUR 1.200 (eintausendzweihundert Euro) geschätzt.

*Erklärung*

Die unterzeichnende Notarin, welche Englisch spricht und versteht, beurkundet hiermit, dass auf Verlangen der erschienenen Partei diese Urkunde auf Englisch, gefolgt von der deutschen Übersetzung, verfasst wurde. Auf Verlangen der erschienenen Partei und im Falle von Widersprüchen zwischen dem englischen und dem deutschen Text ist die englische Fassung maßgeblich.

WOVON in Luxemburg am eingangs erwähnten, Datum diese Urkunde aufgesetzt wurde.

Nachdem diese Urkunde den erschienenen Personen vorgelesen wurde, haben dieselben mit Uns, der Notarin, diese Urkunde unterzeichnet.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 03 décembre 2015. 2LAC/2015/27612. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

*Le Receveur (signé):* André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2015.

Référence de publication: 2015199987/148.

(150224741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2015.

**Algeco/Scotsman Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 222.104.520,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 132.028.

*Extrait rectificatif une erreur s'est glissée dans le dépôt du 10 décembre 2015, référence L150224169. Merci de prêter attention à cette nouvelle publication rectificative*

*Extrait du contrat de cession de parts sociales de la société du 2 octobre 2012*

En vertu de l'acte de transfert de parts sociales, daté du 2 octobre 2012, Sig 1 Holdings Limited a transféré, avec effet au 9 novembre 2015, 27,543,677 parts détenues dans la Société de la manière suivante:

- 2,973,449 parts sociales de classe A, 2,973,449 parts sociales de classe B, 2,973,449 parts sociales de classe C, 2,973,449 parts sociales de classe D, 2,973,450 parts sociales de classe E, 2,973,450 parts sociales de classe F, 2,973,450 parts sociales de classe G, 2,973,450 parts sociales de classe H, 2,973,450 parts sociales de classe I à TDR Capital Nominees Limited, une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social au 20, Bentinck Street, W1U 2EU Londres, Royaume-Uni, et inscrite auprès du Companies House sous le numéro 04708906;

- 9,258 parts sociales de classe A, 9,258 parts sociales de classe B, 9,258 parts sociales de classe C, 9,258 parts sociales de classe D, 9,258 parts sociales de classe E, 9,258 parts sociales de classe F, 9,258 parts sociales de classe G, 9,258 parts sociales de classe H, 9,258 parts sociales de classe I à James Bradley Archer, né le 29 juillet 1970, demeurant à 8475, Majestic Lake Ct. Montgomery, USA-77316 Texas, les États-Unis d'Amérique;

- 911 parts sociales de classe A, 911 parts sociales de classe B, 911 parts sociales de classe C, 911 parts sociales de classe D, 911 parts sociales de classe E, 911 parts sociales de classe F, 911 parts sociales de classe G, 911 parts sociales de classe H, 911 parts sociales de classe I à Lori Lash, représentant du Ian Goldberg Trust, né le 13 octobre 1953, demeurant à 46, Woodman Road, USA-02467 Newton, Massachusetts, les États-Unis d'Amérique;

- 15,063 parts sociales de classe A, 15,063 parts sociales de classe B, 15,063 parts sociales de classe C, 15,063 parts sociales de classe D, 15,063 parts sociales de classe E, 15,063 parts sociales de classe F, 15,063 parts sociales de classe G, 15,063 parts sociales de classe H, 15,063 parts sociales de classe I à Aberdale Holding Company LLC, une société de droit de l'Etat du Massachusetts, constituée selon les lois de l'état du Massachusetts, les États-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 5, Stacy Way, USA-MA 01720, Acton, les États-Unis d'Amérique, et inscrite auprès du Corporations Division sous le numéro 001123757;

- 1,611 parts sociales de classe A, 1,611 parts sociales de classe B, 1,611 parts sociales de classe C, 1,611 parts sociales de classe D, 1,611 parts sociales de classe E, 1,611 parts sociales de classe F, 1,611 parts sociales de classe G, 1,611 parts sociales de classe H, 1,611 parts sociales de classe I à Boston Foundation, Inc., une société de droit de l'état du Massachusetts, constituée selon les lois de l'état du Massachusetts, ayant son siège social au 75, Arlington Street, USA-MA 02116, Boston, les États-Unis d'Amérique, et inscrite auprès du Corporations Division sous le numéro 042104021;

- 10,595 parts sociales de classe A, 10,595 parts sociales de classe B, 10,595 parts sociales de classe C, 10,595 parts sociales de classe D, 10,595 parts sociales de classe E, 10,595 parts sociales de classe F, 10,595 parts sociales de classe G, 10,595 parts sociales de classe H, 10,595 parts sociales de classe I à J. Murphy Holding Company LLC, une société de droit de l'état du Massachusetts, constituée selon les lois de l'état du Massachusetts, ayant son siège social au 20, Surrey Lane, USA-MA 01983, Topsfield, les États-Unis d'Amérique, et inscrite auprès du Corporations Division sous le numéro 001123765;

- 49,143 parts sociales de classe A, 49,143 parts sociales de classe B, 49,143 parts sociales de classe C, 49,143 parts sociales de classe D, 49,143 parts sociales de classe E, 49,143 parts sociales de classe F, 49,143 parts sociales de classe G, 49,143 parts sociales de classe H, 49,143 parts sociales de classe I à Lash Holding Company LLC, une société de droit de l'état du Massachusetts, constituée selon les lois de l'état du Massachusetts, ayant son siège social au 46, Woodman Road, USA-MA 02467, Chestnut Hill, les États-Unis d'Amérique, et inscrite auprès du Corporations Division sous le numéro 001123761;

- 378 parts sociales de classe A, 378 parts sociales de classe B, 378 parts sociales de classe C, 378 parts sociales de classe D, 378 parts sociales de classe E, 378 parts sociales de classe F, 378 parts sociales de classe G, 378 parts sociales de classe H, 378 parts sociales de classe I à ASH Management Nominee Limited, une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social au Manor Drive, PE4 7AP Cambridgeshire, Royaume-Uni, et inscrite auprès du Companies House sous le numéro 9326114.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2015.

Référence de publication: 2015199979/56.

(150225082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2015.

**APS Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 201.461.

—  
In the year two thousand and fifteen, on the first day of December.

Before Maître Danielle KOLBACH, notary residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting of the shareholder of APS Holding S.A., a public limited liability company (société anonyme), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 201.461 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the notary Maître Gérard Lecuit, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated 5 November 2015, whose articles of incorporation (the "Articles") have not been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations yet. The Articles of the Company have not been amended since the incorporation of the Company.

The extraordinary general meeting of the shareholder of the Company (the "Meeting") elected as Chairman, Sara Leconte, private employee, residing professionally in Redange-sur-Attert.

The chairman appointed as Secretary and the Meeting elected as Scrutineer Barbara SCHMITT, private employee, residing professionally in Redange-sur-Attert.

The office of the Meeting having thus been constituted, the chairman requested the notary to act that:

I. The name of the sole shareholder represented at the Meeting by a proxy (the "Sole Shareholder") and the number of shares held by him are shown on an attendance list at the end of these minutes. This attendance list, signed by or on behalf of the Sole Shareholder, the notary, the chairman, scrutineer and secretary, together with the proxy form, signed *ne varietur* by the Sole Shareholder represented at the Meeting by a proxyholder, the notary and the chairman, scrutineer and secretary, shall remain annexed to the present deed and shall be registered with it.

II. The attendance list shows that the Sole Shareholder holding all of the shares representing the whole share capital of the Company is represented at the Meeting by a proxy. The Sole Shareholder has declared that he has been sufficiently informed of the agenda of the meeting beforehand and has waived all convening requirements and formalities. The Meeting is therefore properly constituted and can validly consider all items of the agenda.

III. The agenda of the Meeting was the following:

*Agenda*

1. Decision to introduce a nominal value for the existing shares of the Company and set such nominal value at fifty cents (EUR 0.50) each, and subsequently to convert the existing nine thousand (9,000) shares of the Company, representing the Company's current entire share capital into sixty-two thousand (62,000) shares of the Company with a nominal value of fifty cents (EUR 0.50) each.

2. Decision to approve the report issued by the Company's board of directors according to article 32-3 (5) of the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "LCA"), relating to the possibility for the Company's board of directors to cancel or limit any preferential subscription right of the Company's shareholders upon the increases of capital in the framework of the authorised share capital it is proposed to amend, as mentioned in point 3 of the agenda.

3. Subject to the approval of point 2 of the agenda, decision to amend the authorised share capital clause of the Company in order to authorize the board of directors of the Company, within the framework of the authorised share capital and for a period of 5 (five) years after the date of the general meeting of the shareholder of the Company held on 1 December 2015 (or in case of adjourning or reconvening the general meeting because no quorum has been reached, the date of the adjourned or reconvened general meeting), to (i) realize any increase of the share capital or equity of the Company with or without the issuance of new shares it being understood that the board of directors of the Company is authorized to issue such new shares in one or several issues and (ii) issue bonds, preferred equity certificates, warrants, options or other instruments convertible, exchangeable or exercisable into new shares and to issue new shares further to the conversion or exercise of the above mentioned instruments.

4. Decision to amend article 5 of the Articles in order to reflect the above points of the agenda.

5. Miscellaneous.

IV. The Company has not issued any bonds or notes (obligations) and therefore the Meeting can validly decide on all items of the agenda.

After careful consideration, the Meeting, declared and requested the undersigned notary to act that:

*First resolution*

The Meeting resolves to introduce a nominal value for the existing shares of the Company of fifty cents (EUR 0.50) each, and subsequently to convert the existing nine thousand (9,000) shares of the Company, representing the Company's

current entire share capital into sixty-two thousand (62,000) shares of the Company with a nominal value of fifty cents (EUR 0.50) each.

#### *Second resolution*

The Meeting resolves to approve the report issued by the Company's board of directors according to article 32-3 (5) of the LCA, relating to the possibility for the Company's board of directors to cancel or limit any preferential subscription right of the Company's shareholders upon the increases of capital in the framework of the authorised share capital it is proposed to amend, as mentioned in point 4 of the agenda

#### *Third resolution*

The Meeting resolves to amend the authorised share capital clause of the Company in order to authorize the board of directors of the Company, within the framework of the authorised share capital and for a period of 5 (five) years after the date of the general meeting of the shareholder of the Company held on 1 December 2015 (or in case of adjourning or reconvening the general meeting because no quorum has been reached, the date of the adjourned or reconvened general meeting), to (i) realize any increase of the share capital or equity of the Company with or without the issuance of new shares it being understood that the board of directors of the Company is authorized to issue such new shares in one or several issues and (ii) issue bonds, preferred equity certificates, warrants, options or other instruments convertible, exchangeable or exercisable into new shares and to issue new shares further to the conversion or exercise of the above mentioned instruments.

The Meeting further resolves to grant to the board of directors of the Company, based on the report drawn up by the board of directors as referred to in Article 32-3 (5) of the LCA, all powers for a period of five (5) years in order to carry out capital increases within the framework of the authorised share capital under the conditions and methods it will set with the possibility to cancel or limit any preferential subscription right of the shareholders of the Company on the issue of new shares to be issued within the framework of the authorised corporate capital, being understood that all financial instruments carrying an entitlement to, or the right to subscribe for, shares issued until the expiry of that period under this authorised share capital may still be converted or exercised subsequently to that date.

#### *Fourth resolution*

The Meeting resolves to amend article 5 of the Articles in order to reflect the above points of the agenda, which shall henceforth read as follows:

" **Art. 5.** The subscribed share capital of the company is fixed at EUR 31,000.- (thirty-one thousand Euro) divided into 62,000 (sixty-two thousand) shares having a nominal value of EUR 0.50 (fifty cents) each.

The shares are in registered form. The conversion of the registered shares into bearer shares is prohibited.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

In addition to the issued and subscribed share capital of EUR 31,000 (thirty-one thousand Euro), the Company has also an authorized, but unissued and unsubscribed share capital set at EUR 310,000.- (three hundred ten thousand Euro) (the "Authorised Capital").

The board of directors of the company is authorized and empowered within the limits of the Authorized Capital to (i) realize any increase of the share capital or equity of the company with or without the issuance of new shares it being understood that the board of directors of the company is authorized to issue such new shares in one or several issues and (ii) issue bonds, preferred equity certificates, warrants, options or other instruments convertible, exchangeable or exercisable into new shares and to issue new shares further to the conversion or exercise of the above mentioned instruments, it being understood that (a) if such instruments are issued before or during the period set forth in the paragraph below, the new shares upon the conversion or exercise of such instruments may be issued after the expiry of said period and (b) the board of directors of the company is authorized to issue such new shares in one or several issues.

Such authorization conferred to the board of directors of the company will expire five (5) years after the date of the general meeting of shareholders of the Company held on 1 December 2015 and can be renewed in accordance with the applicable legal provisions, it being understood that the board of directors of the company can proceed to an increase of share capital or issue of the above mentioned instruments as of the date of the general meeting of shareholders held on 1 December 2015.

The board of directors of the company is authorized to determine the conditions of any capital increase and the issuance of new shares and the instruments to be issued in accordance with the above provisions through contributions in cash or in kind, among others, by the conversion of debt into equity, by offsetting receivables, by the incorporation of reserves, issue premiums or retained earnings, with or without the issue of new shares, or following the issue and the exercise of subordinated or non-subordinated bonds, convertible into or repayable by or exchangeable for shares (whether provided in the terms at issue or subsequently provided), or following the issue of bonds with warrants or other rights to subscribe for shares attached, or through the issue of stand-alone warrants or any other instrument carrying an entitlement to, or the right to subscribe for, shares.

The new shares to be issued in accordance with the provisions of this article may be issued with or without share premium, it being understood that (i) such shares shall not be issued at a price below the nominal value and (ii) if the consideration

payable to the company for such newly issued shares exceeds their nominal value, the excess is to be treated as share premium in respect of such shares in the books of the company. The new shares may be issued to the existing or new shareholder(s) of the company.

The board of directors of the company is specially authorized to issue such new shares and, where applicable, the instruments to be issued in accordance with the provisions of this article without reserving (i.e. by cancelling or limiting) the preferential right to subscribe for such shares and instruments for the existing shareholder(s).

The board of directors of the company is authorized to determine the place and date of the issue or the successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new shares (referred to in this article) and, if applicable, the duration, amortization, other rights (including early repayment), interest rates, conversion rates and exchange rates of the aforesaid instruments (referred to in this article) as well as all the other conditions and terms of such instruments including as to their subscription, issue and payment. The board of directors of the company is authorized to do all things necessary to amend this article of these articles of association in order to record the change of issued and authorized share capital following any increase pursuant to the present article. The board of directors of the company is empowered to take or authorize the actions required for the execution and publication of such amendment in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended. Furthermore, the board of directors of the company may delegate to any duly authorized person, the duties of accepting subscriptions, conversions or exchanges and receiving payment for shares, bonds, preferred equity certificates, warrants, options or instruments and to do all things necessary to amend this article of these articles of association in order to record the change of issued and authorized share capital following any increase pursuant to the present article".

#### *Costs and Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form, whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand two hundred euros (EUR 1,200.-).

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof, the present notarial deed was prepared in Redange-sur-Attert, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by its name, first name, civil status and residence, said appearing person signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède**

L'an deux mille quinze le premier jour de décembre.

Par-devant Maître Danielle KOLBACH, notaire résidant à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire d'APS Holding S.A., une société anonyme, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 201.461 (la "Société"), constituée par un acte notarié de Maître Gérard Lecuit, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 5 novembre 2015 et dont les statuts (les "Statuts") n'ont pas encore été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association. Les Statuts n'ont pas été modifiés depuis la constitution de la Société.

L'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire de la Société ("Assemblée") a élu comme président Sara Lecomte, employée privée, demeurant professionnellement à Redange-sur-Attert.

Le président a nommé en qualité de secrétaire et l'Assemblée a élu comme scrutateur, Barbara Schmitt, employée privée, demeurant professionnellement à Redange-sur-Attert.

Le bureau de l'Assemblée ayant ainsi été constitué, le président requiert du notaire de prendre acte que:

I. Le nom de l'actionnaire unique représenté à l'Assemblée par une procuration ("Actionnaire Unique") et le nombre d'actions qu'il détient sont mentionnés sur la liste de présence à la fin de ce procès-verbal. Cette liste de présence, signée par ou au nom de l'Actionnaire Unique, le notaire, le président, le scrutateur et le secrétaire, ensemble avec le formulaire de procuration, signé ne varietur par l'Actionnaire Unique représenté à l'Assemblée par un mandataire, le notaire et le président, le scrutateur et le secrétaire, devront rester annexés au présent acte et devront être enregistrés avec cet acte.

II. Il ressort de la liste de présence que l'Actionnaire Unique détenant toutes les actions représentant tout le capital social de la Société, est représenté à l'Assemblée par procuration. L'Actionnaire Unique a déclaré avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour de l'Assemblée en avance et a renoncé à toutes les exigences et formalités de convocation. L'Assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour.

III. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

### *Ordre du jour*

1. Décision d'introduire une valeur nominale pour les actions existantes de la Société et fixer cette valeur nominale à EUR 0,50 (cinquante centimes) chacune, et ultérieurement de convertir les 9.000 (neuf mille) actions de la Société, représentant la totalité du capital social actuel de la Société en 62.000 (soixante-deux mille) actions de la Société ayant une valeur nominale de EUR 0,50 (cinquante centimes) chacune.

2. Décision d'approuver le rapport émis par le conseil d'administration de la Société conformément à l'article 32-3 (5) de la loi en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "LSC"), relatif à la possibilité pour le conseil d'administration de la Société de supprimer ou de limiter tout droit préférentiel de souscription des actionnaires de la Société, lors d'augmentations de capital dans le cadre du capital social autorisé qu'il est proposé de modifier, tel que mentionné au point 4 de l'ordre du jour.

3. Sous réserve de l'approbation du point 2 de l'ordre du jour, décision de modifier la clause de capital social autorisé de la Société afin d'autoriser le conseil d'administration de la Société, dans le cadre du capital social autorisé et pour une période de cinq (5) ans à compter de la date de l'assemblée générale de l'actionnaire tenue le 1 décembre 2015 (ou dans le cas de l'ajournement ou de la re-convocation de l'assemblée générale parce que le quorum n'a pas été atteint, la date de l'assemblée générale ajournée ou reprise), de (i) réaliser toute augmentation du capital social ou des capitaux propres de la Société avec ou sans l'émission de nouvelles actions, étant entendu que le conseil d'administration de la Société est autorisé à émettre ces nouvelles actions en une ou plusieurs émissions et (ii) émettre des obligations, preferred equity certificates, warrants, options ou autres instruments convertibles, échangeables ou exerçables dans des nouvelles actions et émettre de nouvelles actions suite à la conversion ou l'exercice des instruments mentionnés ci-dessus.

4. Décision de modifier l'article 5 des Statuts afin de refléter les points ci-dessus de l'ordre du jour.

5. Divers.

IV. La Société n'a pas émis d'obligations ou titres de créances et par conséquent l'Assemblée peut ainsi valablement décider sur tous les points de l'ordre du jour.

Après délibération attentive, l'Assemblée a déclaré et requis le notaire soussigné d'acter que:

#### *Première résolution*

L'Assemblée décide d'introduire une valeur nominale pour les actions existantes de la Société de EUR 0,50 (cinquante centimes) chacune, et ultérieurement de convertir les 9.000 (neuf mille) actions de la Société, représentant la totalité du capital social actuel de la Société en 62.000 (soixante-deux mille) actions de la Société ayant une valeur nominale de EUR 0,50 (cinquante centimes) chacune.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée décide d'approuver le rapport émis par le conseil d'administration de la Société conformément à l'article 32-3 (5) de la LSC, relatif à la possibilité pour le conseil d'administration de la Société de supprimer ou de limiter tout droit préférentiel de souscription des actionnaires de la Société, lors d'augmentations de capital dans le cadre du capital social autorisé qu'il est proposé de modifier, tel que mentionné au point 4 de l'ordre du jour.

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée décide de modifier la clause de capital social autorisé de la Société afin d'autoriser le conseil d'administration de la Société, dans le cadre du capital social autorisé et pour une période de cinq (5) ans à compter de la date de l'assemblée générale de l'actionnaire tenue le 1 décembre 2015 (ou dans le cas de l'ajournement ou de la re-convocation de l'assemblée générale parce que le quorum n'a pas été atteint, la date de l'assemblée générale ajournée ou reprise), de (i) réaliser toute augmentation du capital social ou des capitaux propres de la Société avec ou sans l'émission de nouvelles actions, étant entendu que le conseil d'administration de la Société est autorisé à émettre ces nouvelles actions en une ou plusieurs émissions et (ii) émettre des obligations, certificats d'actions privilégiées, warrants, options ou autres instruments convertibles, échangeables ou exerçables dans des nouvelles actions et émettre de nouvelles actions suite à la conversion ou l'exercice des instruments mentionnés ci-dessus.

L'Assemblée décide également d'accorder au conseil d'administration de la Société, basé sur le rapport établi par le conseil d'administration tel que visé par l'Article 32-3 (5) de la LSC, tous les pouvoirs pour une période de cinq (5) ans afin de procéder à des augmentations de capital dans le cadre du capital social autorisé dans les conditions et les méthodes qu'il fixera avec la possibilité d'annuler ou de limiter tout droit de souscription préférentiel des actionnaires de la Société à l'émission de nouvelles actions devant être émises dans le cadre du capital social autorisé, étant entendu que tous les instruments financiers donnant droit à, ou le droit de souscrire à des actions émises jusqu'à l'expiration de cette période dans le cadre de ce capital social autorisé peuvent encore être convertis ou exercés ensuite après cette date.

#### *Quatrième résolution*

L'Assemblée décide de modifier l'article 5 des Statuts afin de refléter les points ci-dessus de l'ordre du jour, qui se lira désormais comme suit:

" **Art. 5.** Le capital social souscrit de la société est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros) représenté par 62.000 (soixante-deux mille) actions ayant une valeur nominale de EUR 0,50 (cinquante centimes) chacune.

Les actions sont sous forme nominative. La conversion des actions nominatives en actions au porteur est prohibée.

La société peut, dans la mesure des et selon les termes permis par la loi, racheter ses propres actions.

En plus du capital social émis et souscrit de EUR 31.000,- (trente et un mille euros), la société dispose également d'un capital social autorisé, mais non émis et non souscrit, fixé à EUR 310.000,- (trois cent dix mille euros) (le "Capital Autorisé").

Le conseil d'administration de la société est autorisé et habilité dans les limites du Capital Autorisé à (i) réaliser toute augmentation du capital social ou des capitaux propres de la société avec ou sans émission de nouvelles actions, étant entendu que le conseil d'administration de la société est autorisé à émettre ces nouvelles actions en une ou plusieurs émissions et (ii) émettre des obligations, preferred equity certificates, warrants, options ou autres instruments convertibles, échangeables ou exerçables dans de nouvelles actions et émettre de nouvelles actions suite à la conversion ou l'exercice des instruments mentionnés ci-dessus, étant entendu que (a) si de tels instruments sont émis avant ou pendant la période indiquée dans le paragraphe ci-dessous, les nouvelles actions émises lors de la conversion ou de l'exercice de tels instruments pourront être émises après l'expiration de ladite période et (b) le conseil d'administration de la société est autorisé à émettre ces nouvelles actions en une ou plusieurs émissions.

Cette autorisation conférée au conseil d'administration de la société prendra fin cinq (5) ans après la date de l'assemblée générale de l'actionnaire de la Société tenue le [1<sup>er</sup> décembre] 2015 et peut être renouvelée conformément aux dispositions légales applicables, étant entendu que le conseil d'administration de la société peut procéder à une augmentation de capital social ou à l'émission des instruments mentionnés ci-dessus à compter de la date de l'assemblée générale de l'actionnaire tenue le [1<sup>er</sup> décembre] 2015.

Le conseil d'administration de la société est autorisé à déterminer les conditions de toute augmentation de capital et l'émission de nouvelles actions et des instruments à émettre conformément aux dispositions ci-dessus par des apports en numéraire ou en nature, entre autres, par la conversion de dette en capital, par compensation de créances, par l'incorporation de réserves, primes d'émissions ou bénéfices non répartis, avec ou sans l'émission de nouvelles actions, ou suite à l'émission et l'exercice d'obligations subordonnées ou non subordonnées, convertibles en ou remboursables par ou échangeables en actions (que ce soit déterminé dans les termes à l'émission ou déterminé par la suite), ou suite à l'émission d'obligations avec warrants ou tout autre droit de souscrire à des actions attachées, ou par l'émission de warrants séparés ou tout autre instrument portant un droit à, ou le droit de souscrire à, des actions.

Les nouvelles actions à émettre conformément aux dispositions du présent article peuvent être émises avec ou sans prime d'émission, étant entendu que (i) ces actions ne doivent pas être émises à un prix inférieur à la valeur nominale et (ii) si la contrepartie payable à la société pour ces actions nouvellement émises excède leur valeur nominale, l'excédent doit être traité comme prime d'émission à l'égard de ces actions dans les comptes de la société. Les nouvelles actions peuvent être émises aux actionnaires existants ou à de nouveaux actionnaires.

Le conseil d'administration de la société est spécialement autorisé à émettre ces nouvelles actions et, le cas échéant, les instruments devant être émis conformément aux dispositions du présent article sans réserver (c'est-à-dire en annulant ou en limitant) aux actionnaires existants le droit préférentiel de souscrire à de telles actions et de tels instruments.

Le conseil d'administration de la société est autorisé à déterminer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les modalités et les conditions de la souscription et du paiement des nouvelles actions (mentionnées dans le présent article) et, le cas échéant, la durée, l'amortissement, les autres droits (y compris le remboursement anticipé), les taux d'intérêt, les taux de conversion et taux de change des instruments précités (mentionnés dans le présent article) ainsi que tous les autres modalités et conditions de ces instruments, y compris notamment leur souscription, émission et paiement.

Le conseil d'administration de la société est autorisé à faire tout ce qui est nécessaire pour modifier le présent article des présents statuts afin d'enregistrer la modification du capital social émis et autorisé suite à toute augmentation au titre du présent article. Le conseil d'administration de la société est habilité à prendre ou autoriser les mesures requises en vue de l'exécution et de la publication d'une telle modification conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée. En outre, le conseil d'administration de la société peut déléguer à toute personne dûment autorisée, les fonctions d'accepter les souscriptions, conversions ou échanges et recevoir les paiements pour les actions, obligations, preferred equity certificates, warrants, options ou instruments et de faire tout ce qui est nécessaire pour modifier le présent article des présents statuts dans le but d'enregistrer la modification du capital social émis et autorisé suite à toute augmentation conformément au présent article."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne prenant la parole, l'assemblée est close.

#### *Frais*

Les frais, dépenses et rémunérations ou charges de quelque forme que ce soit qui devront être supportés par la Société comme résultant du présent acte sont estimés à approximativement mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne n'ayant soulevé d'autres points, l'assemblée est close.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi par une version française, et qu'à la demande de la personne comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Cet acte notarié a été préparé à Redange-sur-Attert, le jour mentionné en haut de ce document.

Ce document ayant été lu à la personne comparante, qui est connue par le notaire par son nom de famille, prénom, état civil et résidence, la personne comparante, et le notaire, ont ensemble signé cet acte.

Signé: S. LECOMTE, B. SCHMITT, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils le 3 décembre 2015. Relation: DAC/2015/20736. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

*Le Receveur (signé): J. THOLL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande

Redange-sur-Attert, le 11 décembre 2015.

Référence de publication: 2015200016/293.

(150225037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2015.

**Cabral S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 152.272.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand fifteen, on sixteenth day of November.

Before the undersigned Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Khadem Abdullah Khadem Butti AL QUBAISI, companies' manager, born on the 27<sup>th</sup> day of September, 1971 in Abu Dhabi, United Emirates of Arabia, residing at Corniche Street Villa, 39 Marina Hall, Abu Dhabi, United Emirates of Arabia,

here represented by Mr Adrien MANTIONE, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy signed on November 16, 2015.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that the corporation "CABRAL S.A.", having its registered office in L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais, was incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on March 19<sup>th</sup>, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 964 of May 7<sup>th</sup>, 2010, and the articles of incorporation of which have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary, dated August 31<sup>st</sup>, 2010, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 2327 of October 29<sup>th</sup>, 2010;

- that the capital of the corporation "CABRAL S.A." is fixed at THIRTY ONE THOUSAND EURO (31,000.-Eur) represented by THREE HUNDRED TEN (310) shares with a par value of ONE HUNDRED EURO (100.-Eur) each, fully paid up;

- that Mr Khadem Abdullah Khadem Butti AL QUBAISI, aforementioned, has become owner of all the shares;

- that the appearing party, in his capacity of sole shareholder of the Company, has resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation;

- that the sole shareholder, in his capacity as liquidator of the Company, and according to the balance sheet of the Company as at 4 September 2015, declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained;

The appearing party furthermore declares that:

- the Company's activities have ceased;

- the sole shareholder is thus vested with all the assets of the Company and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company, the balance sheet of the Company as at the 4 September 2015 being only one information for all purposes;

- following the above resolutions, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;

- the Company's directors and statutory auditor are hereby granted full discharge with respect to their duties;

- there shall be arranged the cancellation of all issued shares and/or the shareholders register;

- the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-2535 Luxembourg, 20, Boulevard Emmanuel Servais.

No confusion of patrimony can be made, neither with the assets of the sole shareholder nor the reimbursement to the sole shareholder can be done, before a period of thirty days (article 69 (2) of the law on commercial companies) to be

counted from the day of publication of the present deed, and only if no creditor of the Company currently dissolved and liquidated has demanded the creation of security.

The undersigned notary, who knows and speaks English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

#### *Costs*

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at one thousand ninety five euro (EUR 1,095.-).

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day first above written.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le seize novembre.

Pardevant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

#### A COMPARU:

Monsieur Khadem Abdullah Khadem Butti AL QUBAISI, gérant de sociétés, né le 27 septembre 1971 à Abu Dhabi, Emirats Arabes Unis, demeurant à Corniche Street Villa, 39 Marina Hall, Abu Dhabi, Emirats Arabes Unis, ici représenté par Monsieur Adrien MANTIONE, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration signée le 16 novembre, 2015.

laquelle, après signature «ne varietur», par le notaire instrumentant et le mandataire, restera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société CABRAL S.A., ayant son siège social à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais, a été constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 19 mars 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 964 du 7 mai 2010;

- que les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant en date du 31 août 2010, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2327 du 29 octobre 2003;

- que le capital social de la société CABRAL S.A. s'élève actuellement à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000-EUR) représenté par TROIS CENT DIX (310) actions d'une valeur nominale de CENTS EUROS (100.-Eur) chacune, entièrement libérées;

- que Monsieur Khadem Abdullah Khadem Butti AL QUBAISI, précité, est le seul propriétaire de toutes les actions;

- que la partie comparante, en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'actionnaire unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 4 septembre 2015, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'actionnaire unique est investi de l'entière de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière de passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan au 4 septembre 2015 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et commissaire aux comptes de la Société;

il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les actions et/ ou du registre des actionnaires;

- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre l'actionnaire unique et l'avoir social de, ou remboursement à, l'associé unique ne pourra se faire avant le délai de trente jours (article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication du présent acte et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement à mille quatre vingt quinze euros (1.095-Eur).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. MANTIONE, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 20 novembre 2015. Relation: 1LAC/2015/36688. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

*Le Receveur* (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2015.

Référence de publication: 2015200063/108.

(150225073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2015.

**DISA Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 180.035.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand and fifteen, on the fourth of December

Before us Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

Appeared:

DISA CORPORACION PETROL.FERA S.A., a public limited liability company (sociedad anónima) incorporated under the laws of Spain and registered with the Spanish Commercial Registry (Registro Mercantil) under Book 1448, Sheet 122 and Page Number TF-14459, whose registered office is at Calle Álvaro Rodríguez López N° 1, 38003 de Santa Cruz de Tenerife (Spain) (here after the "Appearing Party"),

here represented by Mr. Henri DA CRUZ, private employee, residing professionally in Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal. Such proxy having been signed "ne varietur" by the attorney and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it. The Appearing Party, represented as said before, declares and requests the notary to act:

1.- That the public limited liability company (Société anonyme) Disa Finance, S.A., with registered office at L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, R.C.S. Luxembourg section B number 180.035, has been incorporated by a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), on September 3, 2013, published in the Mémorial C number 2657 of October 24, 2013 (the "Company").

2.- That the Company's share capital is fixed at thirty one thousand euro (EUR 31,000.-) represented by thirty one thousand (31,000) shares of a par value of one euro (EUR 1.-) each.

3.- That the Appearing Party is the holder of all the shares of the Company.

4.- That the appearing party has decided to dissolve and to liquidate the Company, which has discontinued all activities with immediate effect.

5.- That the Appearing Party appoints itself as liquidator of the Company; and in its capacity as liquidator of the Company has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed.

6.- That the Appearing Party in his capacity as liquidator of the Company declares that he irrevocably undertakes to settle any presently known and unknown unpaid liabilities of the dissolved Company.

7.- That the appearing party declares that he takes over all the assets of the Company and that he will assume any existing debt of the Company pursuant to point 6).

8.- the Sole Shareholder as liquidator of the Company and according to the balance sheet of the Company as at 30 November 2015, declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the Company have been settled or fully provided for, that the Sole Shareholder is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume all outstanding liabilities (if any) of the Company, in particular those hidden or any known but unpaid and any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself.

9.- the Sole Shareholder waives the requirement to appoint an auditor to the liquidation (commissaire à la liquidation) and to hear a report of an auditor to the liquidation.

10. - That the liquidation of the Company is to be construed as definitely terminated and is to be considered as accomplished and closed.

11.- That full and entire discharge is granted to the managers for the performance of their assignment as from the date of the respective appointments up to the date of the present deed.

12.- That all the shares of the dissolved Company have been cancelled.

13.- That the corporate documents of the dissolved Company shall be kept for the duration of five years from the date of the present deed at least at the former registered office at L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

#### *Costs*

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the Company as a result of the present deed, is approximately EUR 1.000.-.

#### *Statement*

The undersigned notary who understands and speaks English and French, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the latter signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la version française de l'acte:**

L'an deux mille quinze, le quatre décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg).

#### A Comparu:

DISA Corporacion Petrol.fera S.A., une sociedad anónima («public limited liability company») régie selon les lois de Espagne (immatriculée au Registre du Commerce Espagnol (Registro Mercantil) en vertu du livre 1448, Fiche 122 et le numéro de la page TF-14459, et ayant son siège social au Calle Álvaro Rodríguez López N° 1, 38003 de Santa Cruz de Tenerife (Spain) (ciaprès le «comparant»)

représenté par Monsieur Henri DA CRUZ, employé privé, domicilié professionnellement à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentaire d'acter:

1.- Que la société Anonyme "Disa Finance, S.A.", ayant son siège à L- 2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, R.C.S. Luxembourg section B numéro 180.035, a été constituée suivant acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 3 septembre 2013, publié au Mémorial C numéro 2657 du 24 Octobre 2013 (la "Société").

2.- Que le capital de la Société est fixé à trente et une mille euro (€ 31.000,-), représenté par trente et une mille (31.000) parts sociales d'une euro (€ 1,-) chacune

3.- Que le comparant est l'associé unique de la Société.

4.- Que le comparant a décidé de dissoudre et de liquider la Société, qui a interrompu ses activités avec effet immédiat.

5.- Que le comparant se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6.- Que le comparant en sa qualité de liquidateur de la Société déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la Société dissoute.

7.- Que le comparant déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué au point 6).

8.- the Sole Shareholder as liquidator of the Company and according to the balance sheet of the Company as at 30 novembre 2015, declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the Company have been settled or fully provided for, that the Sole Shareholder is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume all outstanding liabilities (if any) of the Company, in particular those hidden or any known but unpaid and any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself

9.- the Sole Shareholder waives the requirement to appoint an auditor to the liquidation (commissaire à la liquidation) and to hear a report of an auditor to the liquidation.

10.- Que la liquidation de la Société est à considérer comme définitivement close à considérer comme accomplie et clôturée.

11.- Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants pour l'exécution de leur mandat de la date de leur nomination respective jusqu'à la date du présent acte.

12.- Qu'il a été procédé à l'annulation des parts sociales de la Société dissoute.

13.- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans à partir du présent acte au moins à l'ancien siège social à L- 2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de 1.000,- EUR.

#### *Constatation*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ce dernier a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 08 décembre 2015. Relation GAC/2015/10752. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur (signé): G. SCHLINK.*

Référence de publication: 2015200090/115.

(150224711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2015.

### **Ilim Timber Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 190.662.

#### DISSOLUTION

In the year two thousand and fifteen, on the second of December.

Before us Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

There Appeared:

ILIM TIMBER CONTINENTAL S.A., a Société anonyme incorporated under the laws of Switzerland, whose registered office is at 13, rue du Marché, CH-1204 Genève, Switzerland and registered with the Companies Register of Genève under the number CHE-114.136.385, (here after the "Appearing Party"),

here represented by Mr. Henri DA CRUZ, private employee, residing professionally in Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the attorney and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it. The Appearing Party, represented as said before, declares and requests the notary to act:

1.- That the public limited liability company (Société anonyme) "Ilim Timber Finance S.A.", with registered office in L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, R.C.S. Luxembourg section B number 190.662, has been incorporated by a deed of Maître Mare LOESCH, notary residing in Mondorfles- Bains (Grand-Duchy of Luxembourg), on September 22, 2014, published in the Mémorial C number 3297 of November 7, 2014 (the "Company").

2.- That the Company's share capital is fixed at thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-), represented by thirty-one thousand (31,000) shares of a par value of one euro (EUR 1.-) each.

3.- That the Appearing Party is the holder of all the shares of the Company.

4.- That the Appearing Party has decided to dissolve and to liquidate the Company, which has discontinued all activities with immediate effect.

5.- That the Appearing Party appoints itself as liquidator of the Company; and in its capacity as liquidator of the Company has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed.

6.- That the Appearing Party in his capacity as liquidator of the Company declares that he irrevocably undertakes to settle any presently known and unknown unpaid liabilities of the dissolved Company.

7.- That the appearing party declares that he takes over all the assets of the Company and that he will assume any existing debt of the Company pursuant to point 6).

8.- the Sole Shareholder as liquidator of the Company and according to the balance sheet of the Company as at November 24<sup>th</sup>, 2015, declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the Company have been settled or fully provided for, that the Sole Shareholder is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will

take over and assume all outstanding liabilities (if any) of the Company, in particular those hidden or any known but unpaid and any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself.

9.- the Sole Shareholder waives the requirement to appoint an auditor to the liquidation (commissaire à la liquidation) and to hear a report of an auditor to the liquidation.

10. - That the liquidation of the Company is to be construed as definitely terminated and is to be considered as accomplished and closed.

11.- That full and entire discharge is granted to the managers for the performance of their assignment as from the date of the respective appointments up to the date of the present deed.

12.- That all the shares of the dissolved Company have been cancelled.

13.- That the corporate documents of the dissolved Company shall be kept for the duration of five years from the date of the present deed at least at the former registered office at L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

#### *Costs*

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the Company as a result of the present deed, is approximately EUR 1.000.-.

#### *Statement*

The undersigned notary who understands and speaks English and French, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the latter signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le deux décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg).

A Comparu:

Ilim Timber Continental S.A., une société anonyme régie selon les lois de Suisse ayant son siège social au Rue du Marché 13, 1204 Genève, Switzerland, et enregistrée auprès du Registre des Société de Genève sous le numéro CHE-114.136.385 (ci-après le «comparant»)

représenté par Monsieur Henri DA CRUZ, employé privé, domicilié professionnellement à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentaire d'acter:

1.- Que la société Anonyme «Ilim Timber Finance S.A.», ayant son siège à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, R.C.S. Luxembourg section B numéro 190.662, a été constituée suivant acte de Maître Mare LOESCH, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 22 septembre 2014, publié au Mémorial C numéro 3297 du 7 novembre 2014 (la «Société»).

2.- Que le capital de la Société est fixé à trente-et-une mille euro (EUR 31.000,-), représenté par trente-et-une mille (31.000) parts sociales d'une euro (EUR 1,-) chacune

3.- Que le comparant est l'associé unique de la Société.

4.- Que le comparant a décidé de dissoudre et de liquider la Société, qui a interrompu ses activités.

5.- Que le comparant se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6.- Que le comparant en sa qualité de liquidateur de la Société déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la Société dissoute.

7.- Que le comparant déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué au point 6).

8.- La comparante, en sa qualité de liquidateur de la Société, et au vu du bilan de la Société au 24 Novembre 2015, déclare que l'activité de la Société a cessé, toutes les dettes connues de la Société sont réglées ou provisionnées et que l'associé unique est investi de tout l'actif de la Société et qu'il répondra personnellement de tous les engagements de la Société (si passif il y a), en particulier les engagements inconnus à l'heure actuelle, ou connus mais non payés avant quelconque paiement à lui-même.

9.- L'Associé Unique renonce à nommer un auditeur à la liquidation (commissaire à la liquidation) et d'entendre un rapport d'un auditeur à la liquidation.

10.- Que la liquidation de la Société est à considérer comme définitivement close, comme accomplie et clôturée.

11.- Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants pour l'exécution de leur mandat de la date de leur nomination respective jusqu'à la date du présent acte.

12.- Qu'il a été procédé à l'annulation des parts sociales de la Société dissoute.

13.- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans à partir du présent acte au moins à l'ancien siège social à L- 2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de 1.000,- EUR.

#### *Constatation*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ce dernier a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 04 décembre 2015. Relation GAC/2015/10593. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur (signé): G. SCHLINK.*

Référence de publication: 2015200166/113.

(150224713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2015.

#### **Mangaki, Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 133.887.

#### DISSOLUTION

In the year two thousand and fifteen, on the third day of the month of December;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

#### APPEARED:

"LWM CORPORATE SERVICES LIMITED", a Hong Kong corporation with registered office at 401 Jardine House, 1 Connaught Place, Hong Kong, registered with the Trade and Companies Register of Hong Kong under number 1260125, herein referred to as the "Principal"

here represented by Mrs Carine GRUNDHEBER, employee, residing professionally in Luxembourg, herein referred to as the "Proxy-holder"

by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the Proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The Principal, represented as said before, declares and requests the officiating notary to act:

1) That the public limited company ("société anonyme") "MANGAKI", established and having its registered office in L-1449 Luxembourg, 18, Rue de l'Eau, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 133887, (the "Company"), has been incorporated on November 29, 2007 pursuant to a deed of Me Joseph GLODEN, then notary residing in Grevenmacher (Grand Duchy of Luxembourg), published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2979 of December 21 2007;

2) That the share capital is set at at five million nine hundred and twenty thousand Euros (5,920,000.- EUR) divided into five million nine hundred and twenty thousand (5,920,000) shares without indication of the nominal value;

3) That the Principal has successively become the sole owner of all the shares of the Company (the "Sole Shareholder");

4) That the Sole Shareholder declares to have full knowledge of the articles of association and the financial standing of the Company;

5) That the Sole Shareholder of the Company declares explicitly, the winding-up of the Company and the start of the liquidation process, with effect on today's date;

6) That the Sole Shareholder appoints itself as liquidator of the Company, and acting in this capacity, it has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed;

7) That the Sole Shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, requests the notary to authenticate its declarations that all the liabilities of the Company have been paid or duly provisioned and that the liabilities in relation to the close down of the liquidation have been duly provisioned; furthermore declares the liquidator that with respect to eventual liabilities of the Company presently unknown, and that remain unpaid, it irrevocably undertakes to pay all such eventual liabilities and that as a consequence of the above all the liabilities of the Company are paid;

8) That the Sole Shareholder declares that it takes over all the assets of the Company and that it will assume any existing debts of the Company pursuant to point 7) above;

9) That the Sole Shareholder declares formally to withdraw the appointment of an auditor to the liquidation;

10) That the Sole Shareholder declares that the liquidation of the Company is closed and that any registers of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled;

11) That full and entire discharge is granted to the board of directors and to the statutory auditor of the Company for the performance of their assignment;

12) That the books and documents of the Company will be kept for a period of five years at least at the former registered office of the Company in L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

#### *Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately one thousand Euros.

#### *Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the Proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said Proxy-holder has signed with Us the notary the present original deed.

#### **Follows the French version of the preceding text: Suit la version en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le trois décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé;

#### **A COMPARU:**

"LWM CORPORATE SERVICES LIMITED", une société de droit de Hong Kong, ayant son siège social au 401 Jardine House, 1 Connaught Place, Hong Kong, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Hong Kong sous le numéro 1260125,

ci-après la "Mandante"

ici représentée par Madame Carine GRUNDHEBER, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

ci-après le "Mandataire"

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

La Mandante, représentée comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

1) Que la société anonyme "MANGAKI", établie et ayant son siège social à L-1449 Luxembourg, 18, Rue de l'Eau, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 133887 (la "Société"), a été constituée le 29 novembre 2007 suivant acte reçu par Maître Joseph GLODEN, alors notaire de résidence à Grevenmacher (Grand-Duché de Luxembourg), publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2979 du 21 décembre 2007;

2) Que le capital social est fixé à cinq millions neuf cent vingt mille euros (5.920.000,- EUR) représenté par cinq millions neuf cent vingt mille (5.920.000) actions sans indication de valeur nominale;

3) Que la Mandante est devenue successivement la seule propriétaire de toutes les actions de la Société (l'"Actionnaire Unique");

4) Que l'Actionnaire Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

5) Que l'Actionnaire Unique prononce explicitement la dissolution de la Société et sa mise en liquidation, avec effet en date de ce jour;

6) Que l'Actionnaire Unique se désigne comme liquidateur de la Société, et agissant en cette qualité, il aura pleins pouvoirs de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte;

7) Que l'Actionnaire Unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, requiert le notaire d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé ou dûment provisionné et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment couvert; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus, et donc non payés, il assume l'obligation irrévocable de payer ce passif éventuel et qu'en conséquence de ce qui précède tout le passif de la Société est réglé;

8) Que l'Actionnaire Unique déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engage à régler tout le passif de la Société comme indiqué au point 7) ci-dessus;

9) Que l'Actionnaire Unique déclare formellement renoncer à la nomination d'un commissaire de contrôle à la liquidation;

10) Que l'Actionnaire Unique déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de toutes autres valeurs seront annulés;

11) Que décharge pleine et entière est donnée au conseil d'administration et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leur mandat;

12) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social de la Société, à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

#### *Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille euros.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au Mandataire de la comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit Mandataire a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. GRUNDHEBER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 04 décembre 2015. 2LAC/2015/27780. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur* (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 10 décembre 2015.

Référence de publication: 2015200271/117.

(150224826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2015.

#### **Mierscherbiereg Immobilière S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7535 Mersch, 14, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 139.834.

L'an deux mille quinze, le trentième jour du mois de novembre;

Pardevant Nous Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert (Grand-Duché de Luxembourg), soussignée;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de la société anonyme "Mierscherbiereg Immobilière S.A.", établie et ayant son siège social à L-7535 Mersch, 14, rue de la Gare, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 139834, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 10 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1843 du 26 juillet 2008,

et dont les statuts (les "Statuts") n'ont plus été modifiés depuis lors.

L'Assemblée est présidée par Maître Victor ELVINGER, avocat, ayant son adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

Le Président désigne comme secrétaire Maître Catherine DESSOY, avocat, ayant son adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Maître Serge MARX, avocat, ayant son adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

A) Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

### *Ordre du jour*

1. Dissolution de la Société et décision de la mettre en liquidation volontaire;
2. Décharge accordée aux administrateurs, à l'administrateur-délégué et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs
3. Nomination de Monsieur Nico AREND en tant que liquidateur en vue de la liquidation volontaire de la Société (le "Liquidateur");
4. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et détermination de la procédure de mise en liquidation de la Société;
5. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre de actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Assemblée décide avec effet immédiat de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation volontaire.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée décide d'accorder décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs jusqu'à la date des présentes.

L'Assemblée décide de reconnaître, approuver, ratifier et reprendre au compte de la Société tous les actes pris par les administrateurs de la Société pour la période débutant à la date de constitution de la Société et se terminant à ce jour et de renoncer à son droit d'exercer tout recours à l'encontre des administrateurs résultant de leur gestion de la Société.

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée décide de nommer Monsieur Nico AREND, administrateur de sociétés, né à Clervaux (Grand-Duché de Luxembourg), le 23 janvier 1950, demeurant professionnellement à L-7535 Mersch, 14, rue de la Gare, en tant que liquidateur (le "Liquidateur") de la Société.

#### *Quatrième résolution*

L'Assemblée décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la "Loi").

L'Assemblée décide également d'instruire le Liquidateur, dans la limite de ses capacités et selon les circonstances, afin qu'il réalise l'ensemble des actifs et solde les dettes de la Société.

L'Assemblée décide que le Liquidateur sera autorisé à signer tous actes et effectuer toutes opérations au nom de la Société, y compris les actes et opérations stipulés dans l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires. Le Liquidateur pourra déléguer ses pouvoirs pour des opérations spécifiques ou d'autres tâches à une ou plusieurs personnes ou entités, tout en conservant seul la responsabilité des opérations et tâches ainsi déléguées.

L'Assemblée décide également de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur, pour le compte de la Société en liquidation, afin qu'il exécute, délivre, et effectue toutes obligations relatives à tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et à la liquidation de ses actifs.

L'Assemblée décide en outre de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur afin d'effectuer, à sa discrétion, tous versements d'avances en numéraire ou en nature des boni de liquidation aux actionnaires de la Société, conformément à l'article 148 de la Loi.

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'Assemblée.

#### *Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille cent euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: V. ELVINGER, C. DESOY, S. MARX, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch A.C., le 03 décembre 2015. Relation: DAC/2015/20685. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur* (signé): Jeannot THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande

Redange-sur-Attert, le 10 décembre 2015.

Référence de publication: 2015200267/84.

(150224742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2015.

**MKA - Courtier, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 22, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 161.900.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'un acte de cession de parts sociales dûment accepté par la société à responsabilité MK - COURTIER S.à r.l. du 10 décembre 2015 que Madame Mike DUHR, courtier en assurances, agissant en sa qualité d'associée de la société MKA - COURTIER S.à r.l., a cédé à Madame Malou KNAFF-ACKERMANN, demeurant à L-8033 Strassen, 17, rue Louis Braille, 25 (vingt-cinq) parts sociales de la société MKA- COURTIER S.à r.l.

Après la cession ci-avant décrite le capital de la société se trouve réparti comme suit:

Madame Malou KNAFF-ACKERMANN .....	100
Total: cent parts sociales .....	100

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015200288/17.

(150225583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2015.

**Moonbeam, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'activités.

R.C.S. Luxembourg B 170.973.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand and fifteen, on the seventh of December.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand- Duchy of Luxembourg, undersigned.

APPEARED:

SILVERFIZ, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen, Grand-Duchy of Luxembourg, filed at the Luxembourg Companies and Trade Register of Luxembourg (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) section B, under the number 170976 (the "Appearing Party"),

here represented by Mr. Henri DA CRUZ, private employee, residing professionally at 3, route de Luxembourg, L-6130 Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party declared and requested the notary to act:

I.- That the private limited liability company (société à responsabilité limitée) MOONBEAM, with registered office at 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen, Grand-Duchy of Luxembourg, filed at the Luxembourg Companies and Trade Register of Luxembourg (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) section B, under the number B 170973 (the «Company»), has been incorporated by deed of Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, on July 18, 2012, published in the Mémorial C number 2351 of September 2012, 2012.

II.- That the capital of the Company presently amounts to twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), represented by one hundred (100) shares each without designation of the par value.

III.- That the Appearing Party is the holder of all the shares of the Company.

IV.- That the Appearing Party has decided to dissolve and to liquidate the Company, which has discontinued all activities.

V.- That the appearing party appoints himself as liquidator of the Company; and in its capacity as liquidator of the Company has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed.

VI.- That the appearing party in its capacity as liquidator of the Company declares that it irrevocably undertakes to settle any presently known and unknown unpaid liabilities of the dissolved Company and resolves to approve the accounts of liquidation of the Company as attached to the present resolutions as Appendix 1;

VII.- That the appearing party declares that it takes over all the assets of the Company and that it will assume any existing debt of the Company pursuant to point VI.

VIII.- That the liquidation of the Company is completed and that the company is to be construed as definitely terminated.

IX.- That full and entire discharge is granted to the incumbent manager of the dissolved Company for the performance of his assignment.

X.- That the corporate documents of the Company shall be kept for the duration of five years at the former registered office of the Company.

#### *Costs*

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the Company as a result of the present deed, is approximately one thousand one hundred Euro.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the proxy-holder signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le sept décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

SILVERFIZ, une société à responsabilité limitée, existante et valablement constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 170976 (la «Partie Comparante»),

ici représentée par Monsieur Henri DA CRUZ, employé privé, résidant professionnellement à 3 route de Luxembourg, L-6130 Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg;

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société à responsabilité limitée «MOONBEAM», ayant son siège social au 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 170973 (la «Société»), a été constituée, suivant acte reçu, par le notaire Jean SECKLER, en date du 18 juillet 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2351 du 20 septembre 2012.

II.- Que le capital social de la Société, s'élève actuellement à douze mille cinq cent euro (EUR 12.500.-), représenté par cent (100) actions sans désignation de la valeur nominale.

III.- Que la Partie Comparante est propriétaire de toutes les actions de la Société.

IV.- Que l'activité de la Société ayant cessé et que la Partie Comparante prononce la dissolution anticipée de la prédite société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

V.- Que le comparant se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

VI.- Que le comparant en sa qualité de liquidateur de la Société déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la Société dissoute et décide d'approuver les comptes de liquidation de la Société en tant que pièce jointe aux présentes résolutions comme Annexe 1;

VII.- Que le comparant déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la société indiqué au point VI.

VIII.- Que la liquidation de la Société est achevée et que celle-ci est à considérer comme définitivement close.

IX.- Que décharge pleine et entière est donnée au gérant de la Société dissoute pour l'exécution de son mandat.

X.- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la Société.

#### *Frais*

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte, évalués à mille cent euros, sont à charge de la société dissoute.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 09 décembre 2015. Relation GAC/2015/10787. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur* (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015200292/94.

(150224695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2015.

### **Victoris, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8149 Bridel, 22, Val des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 202.102.

#### STATUTS

L'an deux mille quinze, le trois décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

#### A COMPARU:

Monsieur Vincent Bernard Daniel DRON, gérant de sociétés, né le 6 mai 1975 à Saint-Jean-D'Angély (France), demeurant à L-8149 Bridel, 22, Val des Romains.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il constitue par la présente.

#### **Titre I<sup>er</sup> . - Objet - Raison sociale - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société à responsabilité limitée prend la dénomination de Victoris (ci-après la Société").

**Art. 3.** La Société a pour objet l'exercice, au Grand-Duché du Luxembourg et à l'étranger, d'activités de conseil et de consultance dans le domaine économiques et de conseil aux entreprises et à leurs dirigeants, dans le domaine du développement des affaires, de la stratégie et de la gestion.

La société a également pour objet la mise en relation de partenaires, personnes physiques ou morales, en vue de développement ou conclusion d'affaires, de création ou développement de projets ou de maximisation de la valeur d'entreprises ou d'investissements.

La société pourra également effectuer toute prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société pourra notamment employer ses fonds à l'achat, la vente, l'échange, la location, la transformation, l'aménagement et la mise en valeur sous des formes quelconques de tous droits et biens mobiliers et immobiliers, bâtis et non bâtis, situés à Luxembourg ou dans tous autres pays.

La société pourra aussi exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet ou qui le favorise.

**Art. 4.** La durée de la Société est illimitée.

**Art. 5.** Le siège social est établi dans la commune de Kopstal. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés. La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays et à l'étranger.

#### **Titre II. - Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par mille (1.000) parts sociales d'une valeur nominale de douze euros et cinquante centimes (EUR 12,50,-) chacune.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaire de la Société.

### **Titre III. - Administration et gérance**

**Art. 9.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 10.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 11.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 12.** Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 14.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

**Art. 15.** Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 16.** Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

**Art. 17.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

### **Titre IV. - Dissolution - Liquidation**

**Art. 18.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

### **Titre V. - Dispositions générales**

**Art. 19.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

#### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2016.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, toutes les parts sociales ont été souscrites par Monsieur Vincent Bernard Daniel DRON, prénommé, et ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme douze mille cinq cents

euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, à environ neuf cent soixante-dix euros (EUR 970,-).

#### *Résolutions prises par l'associé unique*

Et aussitôt l'associé unique représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1.- Le siège social est établi à L-8149 Bridel, 22, Val des Romains.

2.- Est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Vincent Bernard Daniel DRON, gérant de sociétés, né le 6 mai 1975 à Saint-Jean-D'Angély (France), demeurant à L-8149 Bridel, 22, Val des Romains.

3.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Vincent Bernard Daniel DRON, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 07 décembre 2015. Relation GAC/2015/10701. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur (signé): G. SCHLINK.*

Référence de publication: 2015200419/113.

(150224929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2015.

#### **V.P.C. LUXE Vente par Correspondance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 167.011.

#### DISSOLUTION

L'an deux mille quinze, le troisième jour du mois de décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé;

#### A COMPARU:

Monsieur Fernand BLUM, retraité, né à Luxembourg le 17 août 1951, demeurant à L-7381 Bofferdange, 31, rue Roger Schmitz.

Le comparant, est l'actionnaire unique («l'Actionnaire Unique») et requiert le notaire instrumentant d'acter:

1) Que la société anonyme «V.P.C. LUXE Vente par Correspondance S.A.», établie et ayant son siège social à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 167.011, (la «Société»), a été constituée suivant acte reçu par Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 6 février 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 872 du 3 avril 2012,

et dont les statuts (les «Statuts») n'ont plus été modifiés depuis lors.

2) Que le capital social est fixé à trente-et-un mille euros (31.000,- EUR), représenté par cent (100,-) actions d'une valeur nominale de trois cent dix (310,- EUR) chacune, partiellement libérées à hauteur de 25 %;

3) Que le comparant est le seul propriétaire de toutes les actions de la Société (l'«l'Actionnaire Unique»);

4) Que l'Actionnaire Unique déclare avoir parfaite connaissance des Statuts et de la situation financière de la Société;

5) Que l'Actionnaire Unique prononce explicitement la dissolution de la Société et sa mise en liquidation, avec effet en date de ce jour;

6) Que l'Actionnaire Unique se désigne comme liquidateur de la Société, et agissant en cette qualité, il aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte;

7) Que l'Actionnaire Unique, dans sa qualité de liquidateur, requiert le notaire d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé ou provisionné et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment couvert; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus, et donc non payés, il assume l'obligation irrévocable de payer ce passif éventuel et qu'en conséquence de ce qui précède tout le passif de la Société est réglé;

8) Que l'Actionnaire Unique déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué au point 7);

9) Que l'Actionnaire Unique déclare formellement renoncer à la nomination d'un commissaire à la liquidation;

10) Que l'Actionnaire Unique déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de tous autres valeurs seront annulés;

11) Que décharge pleine et entière est donnée à l'administrateur unique et au commissaire pour l'exécution de leur mandat;

12) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

#### *Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à huit cents Euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. BLUM, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 4 décembre 2015. 2LAC/2015/27770. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé):* André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 10 décembre 2015.

Référence de publication: 2015200416/54.

(150225018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2015.

#### **Stellarium Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 84.129.

#### — DISSOLUTION

L'an deux mille quinze, le deux décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

Ont comparu:

1.- Monsieur Jacques HANSSENS, cadre en entreprise, né à Saint-André-Lez Lille, le 6 avril 1946, demeurant à F-67700 Saverne, 28, côte de Saverne,

2.- Monsieur Gérard COMTE, directeur commercial, né à Strasbourg, né le 30 avril 1952 demeurant à F-67140 Adlau, 80, rue du Maréchal Joffre,

3.- Monsieur Sébastien HANSSENS, consultant Web, né à Lunéville, le 12 juillet 1971, demeurant à F-67000 Strasbourg, 46, avenue des Vosges,

Les trois comparants sont ici représentés par Monsieur Norbert MEISCH, expert-comptable, né à Luxembourg le 22 août 1950, demeurant professionnellement à L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch, en vertu de trois (3) procurations sous seing privé lui délivrées.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquels comparants, dûment représentés par Monsieur Norbert MEISCH, préqualifié, ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit sa déclaration:

I.- Que la société à responsabilité limitée "STELLARIUM Sàrl", inscrite auprès du Registre de Commerce de et à Luxembourg section B numéro 84129, ayant son siège à L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur, constituée suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, en date du 15 octobre 2001, publié au Mémorial C numéro 300 du 22 février 2002.

II.- Que le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

III.- Que les comparants sont les seuls et uniques associés de ladite Société.

IV.- Que l'activité de la Société ayant cessé et que les comparants, en tant qu'associés uniques, prononcent la dissolution anticipée de la prédite Société et sa mise en liquidation.

V.- Que les associés désignent Monsieur Jacques HANSSENS, prénommé, comme liquidateur de la Société et requièrent dans cette fonction le notaire instrumentant d'acter qui déclare avoir réglé tout le passif de la Société dissoute, moyennant

reprise par les associés de l'intégralité de l'actif et du passif, et avoir transféré tous les actifs au profit des associés aux droits des parties.

VI.- Que les comparants sont investis de tous les éléments actifs de la Société et répondront personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la Société même inconnus à ce jour.

VII.- Que partant, la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

VIII.- Que décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la Société pour l'exécution de leur mandat.

IX.- Qu'il y a lieu de procéder à l'annulation du registre des parts sociales.

X.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège social précédant la liquidation situé au L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

#### *Frais*

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de neuf cent vingt euros, sont à la charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Norbert MEISCH, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 04 décembre 2015. Relation GAC/2015/10590. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur* (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015200390/53.

(150224714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2015.

#### **Wesermo Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 191.894.

#### DISSOLUTION

L'an deux mille quinze, le trois décembre.

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

#### A COMPARU:

La société anonyme de droit luxembourgeois WESERMO S.A., établie et ayant son siège social à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B; sous le numéro 32527,

ici représentée par Monsieur Luc BRAUN, diplômé ès sciences économiques demeurant professionnellement à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit ses déclarations et constatations:

a) Que la société à responsabilité limitée "WESERMO PARTICIPATIONS S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 191894, (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Carlo WERDANDT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 octobre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3749 du 5 décembre 2014;

b) Que le capital social souscrit est fixé est fixé à deux millions trois cent quatre-vingt-six mille cinq cent cinq virgule quatre-vingt-treize Euros (2.386.505,93 EUR), représenté par cinq mille sept cent soixante-huit (5.768) parts sans désignation de valeur nominale., entièrement libérées;

c) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est le propriétaire de la totalité des parts sociales de la Société;

d) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, agissant comme associé unique (l'"Associé Unique"), prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

e) Que l'Associé Unique, agissant en tant que liquidateur de la Société, déclare en outre que l'activité de la Société a cessé, qu'il est investi de tout l'actif et que le passif connu de la Société a été réglé ou provisionné;

f) Que l'Associé Unique s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou connu à ce jour avant tout paiement à sa personne;

g) Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

h) Que par conséquent tous les gérants actuels de la Société sont par la présente déchargés de leurs fonctions;

i) Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant 5 (cinq) ans au moins à l'ancien siège social de la Société dissoute à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi.

j) Que le mandataire de l'Associé Unique pourra procéder à l'annulation de du registre des parts sociales de la Société et ceci en présence du notaire instrumentant.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de mille cent euros et la partie comparante, en tant qu'actionnaire unique, s'y engage personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. BRAUN, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 4 décembre 2015. 2LAC/2015/27766. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé):* André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 10 décembre 2015.

Référence de publication: 2015200431/52.

(150224999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2015.

#### **Sival International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 88.473.

#### DISSOLUTION

L'an deux mille quinze, le trentième jour du mois de novembre;

Pardevant Nous Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert (Grand-Duché de Luxembourg), soussignée;

#### A COMPARU:

Monsieur Nicola ARNONE, entrepreneur, demeurant à I-80026 Casoria (NA), Via Alfonso Lamarmona 10 (Italie), ici représenté par Madame Deborah BUFFONE, employée, demeurant professionnellement à L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen, (la "Mandataire"), en vertu de d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la Mandataire et la notaire soussignée, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

1) Que la société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg "SIVAL INTERNATIONAL S.A.", établie et ayant son siège social à L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 88473, (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Alphonse LENTZ, alors de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 18 juillet 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1420 du 1<sup>er</sup> octobre 2002,

et que les statuts (les "Statuts") ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, alors notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 20 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 343 du 9 mars 2007;

2) Que le capital social est fixé à quatre cent quarante mille euros (440.000,- EUR), représenté par quarante-quatre mille (44.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune, entièrement libérées;

3) Que le comparant, représenté comme dit ci-avant, est devenu successivement propriétaire de toutes les actions de la Société (l'"Actionnaire Unique");

4) Que l'Actionnaire Unique déclare avoir parfaite connaissance des Statuts et de la situation financière de la Société;

5) Que l'Actionnaire Unique prononce explicitement la dissolution de la Société et sa mise en liquidation, avec effet en date de ce jour;

6) Que l'Actionnaire Unique se désigne comme liquidateur de la Société, et agissent en cette qualité, il aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte;

7) Que l'Actionnaire Unique, dans sa qualité de liquidateur, requiert le notaire d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé ou provisionné et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment couvert; en outre

il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus, et donc non payés, il assume l'obligation irrévocable de payer ce passif éventuel et qu'en conséquence de ce qui précède tout le passif de la Société est réglé;

8) Que l'Actionnaire Unique accepte expressément le bilan de clôture du 26 novembre 2015;

9) Que l'Actionnaire Unique déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué au point 7);

10) Que l'Actionnaire Unique déclare formellement renoncer à la nomination d'un commissaire à la liquidation;

11) Que l'Actionnaire Unique déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de tous autres valeurs seront annulés;

12) Que décharge pleine et entière est donnée au conseil d'administration et au commissaire pour l'exécution de leur mandat;

13) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société à L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

#### *Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la Mandataire du comparant, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite Mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: D. BUFFONE, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch A.C., le 03 décembre 2015. Relation: DAC/2015/20681. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur* (signé): Jeannot THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande

Redange-sur-Attert, le 10 décembre 2015.

Référence de publication: 2015200383/61.

(150224747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2015.

#### **Urka S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5532 Remich, 15, rue Enz.

R.C.S. Luxembourg B 87.977.

#### AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausendfünfzehn, den siebten Dezember.

Vor Maître Jean SECKLER, Notar mit Amtssitz in Junglinster, Großherzogtum Luxemburg, unterzeichnet.

Sind erschienen:

1. Frau Carmen FIXEMER, geboren in D-Saarburg am 27. April 1970, wohnhaft in D-Perl, Bergstraße 92,

2. Frau Alexandra FIXEMER, geboren in D-Völklingen am 25. April 1972, wohnhaft in D-Überherrn, Neuhoof 2,

beide hier vertreten durch Herrn Patrick Van Hees, Senior Manager, berufsansässig in Luxembourg, 2, Avenue Charles de Gaulle,

auf Grund zwei privatschriftlichen Vollmacht ausgestellt am 04. November 2015;

Die vorerwähnten Vollmachten nach „ne varietur“ Unterzeichnung durch den Bevollmächtigten und den unterzeichneten Notar, verbleiben der gegenwärtigen Urkunde beigelegt, um mit ihr einregistriert zu werden.

Die Komparenten, vertreten wie vorgenannt, ersuchen den amtierenden Notar Folgendes zu beurkunden:

- Die erschienenen Parteien sind die Aktionäre der URKA S.A., „die Gesellschaft“, Aktiengesellschaft mit Gesellschaftssitz in 15, rue Enz, L-5532 Remich, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter Sektion B und Nummer 87977;

- Die Gesellschaft wurde gegründet am 12. Juni 2002 durch notarielle Urkunde von Maître Roger ARRENSDORFF, Notar mit damaligen Amtssitz in Bad-Mondorf, welche im „Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations“ Nummer 1304 vom 9. September 2002 veröffentlicht wurde;

- Die Satzung der Gesellschaft wurde abgeändert zum letzten Mal am 26. Januar 2015 durch notarielle Urkunde von Maître Marc LOESCH, mit Amtssitz in Bad-Mondorf, welche im „Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations“ Nummer 1147 vom 4. Mai 2015 veröffentlicht wurde;

- Das Gesellschaftskapital beläuft sich auf EUR 32.000 (zweiunddreißigtausend Euro), eingeteilt in 32 (zweiunddreißig) Aktien mit einem Nennwert von je EUR 1.000 (eintausend Euro), vollständig eingezahlt.

- Die Aktien sind wie folgt verteilt:

- 1) Frau Carmen Fixemer (16) Aktien,
  - 2) Frau Alexandra Fixemer (16) Aktien.
- Es wurde kein anderes Wertpapier von der Gesellschaft ausgestellt.
  - Das gesamte Aktienkapital der Gesellschaft ist vollständig vertreten. Daher können die Komparenten über alles beraten und Entscheidungen treffen.

Dann haben die Komparenten, vertreten wie vorgenannt, einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1. Die Aktionäre haben genaue Kenntnis der Satzung der Gesellschaft und ihrer derzeitigen finanziellen Situation, auf Grundlage des genehmigten Jahresabschlusses der Gesellschaft zum 31.12.2014 und des Zwischenabschlusses der Gesellschaft zum 31.8.2015.

2. Die Aktionäre erklären, dass die Gesellschaft keine Tätigkeit mehr ausübt und dass keine weitere Tätigkeit mehr erwogen wird.

3. Die Aktionäre beschließen gemeinsam und einstimmig, die Gesellschaft mit sofortiger Wirkung aufzulösen.

4. Die Aktionäre erklären, dass die Gesellschaft im Verhältnis ihrer Beteiligung an der Gesellschaft aufgelöst und liquidiert wird.

5. Die Aktionäre bestätigen, dass:

- alle bekannten Schulden gezahlt wurden,
- die Liquidation der Gesellschaft freiwillig, einvernehmlich und gemäß den Rechten aller Interessenten stattgefunden hat,

- sie alle Verbindlichkeiten und finanzielle Verpflichtungen der aufgelösten Gesellschaft im Verhältnis ihrer Beteiligung an der Gesellschaft tragen werden, jedoch auf solidarische und untrennbare Weise gegenüber Dritten.

6. Die Aktionäre beschließen den Verwaltungsratsmitgliedern und dem Aufsichtskommissar volle und uneingeschränkte Entlastung für ihre Tätigkeit zu erteilen.

7. Die Aktionäre beschließen, dass die Liquidation sofort beendet und geschlossen ist, unbeschadet der Tatsache, dass sie solidarisch haften für alle Verbindlichkeiten der aufgelösten Gesellschaft.

8. Die Aktionäre beschließen, dass der Bevollmächtigte oder der Notar das Aktienregister der Gesellschaft annullieren kann.

9. Die Bücher und Dokumente der Gesellschaft während der gesetzlich vorgeschriebenen Dauer von fünf Jahren am Sitz der Fixemer Luxembourg GmbH, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter Sektion B und Nummer 95.462, aufbewahrt werden.

Die Kosten und Gebühren der gegenwärtigen Urkunde, geschätzt auf den Betrag von 1.000,- EUR, fallen den Komparenten zur Last.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen, am Datum wie eingangs erwähnt, zu Luxemburg.

Und nach Vorlesung und Erklärung in einer ihm kundigen Sprache an den Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe diese Urkunde mit Uns, Notar, unterzeichnet.

Gezeichnet: Patrick Van Hees, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 09 décembre 2015. Relation GAC/2015/10780. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur (signé): G. SCHLINK.*

Référence de publication: 2015200413/69.

(150224702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2015.

**Société coopérative LANDESVERBAND, Société Coopérative.**

Siège social: L-1260 Luxembourg, 63, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 171.928.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

L'an deux mille quinze, le 9 novembre à 10.45 heures,

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire de la société Société coopérative LANDESVERBAND, une société coopérative régie par le droit luxembourgeois, avec siège social au 63, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) inscrite au RCS sous le numéro B. 171.928.

L'assemblée est déclarée ouverte à 10.45 heures sous la présidence de Monsieur Guy GREIVELDING,

qui désigne comme secrétaire Monsieur René BIRGEN,

et comme scrutateurs Monsieur Nico WENNMACHER, et Monsieur Nico GEORGES,

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et fait d'acter ce qui suit:

1. La société COOPERATIVE CASINO SYNDICAL société coopérative, une société coopérative régie par le droit luxembourgeois, avec siège social au 63, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) inscrite au RCS sous le numéro B.188.594 est devenu propriétaire de toutes les actions de la susdite société LANDESVERBAND aux termes de plusieurs cessions dûment autorisées par le conseil d'administration.

2. La société LANDESVERBAND société coopérative, ayant son siège social 63, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 171.928, a été constituée suivant acte reçu le 8 octobre 2012, publié au Mémorial C numéro 2703 du 6 novembre 2012;

3. Le capital social de la société LANDESVERBAND société coopérative, prédésignée, s'élève actuellement à EUR 2.500.-, représentés par 500 actions de EUR 5,- chacune, chacune intégralement libérée.

4. La société COOPERATIVE CASINO SYNDICAL société coopérative, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société LANDESVERBAND.

5. La société COOPERATIVE CASINO SYNDICAL société coopérative est devenu propriétaire de toutes les actions de la susdite société LANDESVERBAND et qu'en tant qu'actionnaire unique elle déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société

6. La société COOPERATIVE CASINO SYNDICAL société coopérative déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'elle prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'elle répond personnellement de tous les engagements sociaux.

7. La société COOPERATIVE CASINO SYNDICAL société coopérative a procédé à l'annulation du registre des actionnaires de la société dissoute.

8. Décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

9. Les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans aux bureaux de la société COOPERATIVE CASINO SYNDICAL société coopérative.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date telle qu'en tête des présentes.

*Le Secrétaire / Le Président / Les Scrutateurs*

Référence de publication: 2015200363/42.

(150225284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2015.

**Ouriense S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4261 Esch-sur-Alzette, 7, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 60.918.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille quinze,

Le trente novembre,

Par-devant Maître Carlo GOEDERT, notaire de résidence à Dudelange.

Ont comparu:

1) Monsieur Saul PEREIRA FERNANDES, soudeur, né à Urgueira (Portugal) le 3 décembre 1949, demeurant à L-4122 Esch-sur-Alzette, 34, rue de la Fontaine,

2) Madame Deolinda SANTOS GAMEIRO, vendeuse, née à Urgueira (Portugal) le 6 mai 1952, demeurant à L-4122 Esch-sur-Alzette, 34, rue de la Fontaine.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les déclarations et constatations suivantes:

I.- Que la société à responsabilité limitée "OURIENSE S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-4261 Esch-sur-Alzette, 7, rue de Neudorf, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 60 918, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Tom METZLER, alors de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 17 septembre 1997, publié au Mémorial C, numéro 719 du 24 décembre 1997.

II.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée "OURIENSE S.à r.l.", préqualifiée, s'élève actuellement à douze mille trois cents quatre-vingt-quatorze virgule soixante-huit Euros (€ 12.394,68.-), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-quatre virgule soixante-dix-neuf Euros (€ 24,79.-) chacune, entièrement libérées.

III.- Que les associés déclarent avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société "OURIENSE S.à r.l."

IV.- Que les comparants sont propriétaires de toutes les parts sociales de la susdite société, et qu'en tant qu'associés ils déclarent expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que les comparants déclarent que les dettes connues seront payées et en outre qu'ils prennent à leur charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'ils répondent personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Que décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la société dissoute pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

VII.- Qu'il a été procédé à l'annulation des parts sociales, le tout en présence du notaire instrumentant.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à L-4261 Esch-sur-Alzette, 7, rue de Neudorf.

DONT ACTE, fait et passé à Dudelange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. PEREIRA FERNANDES, D. SANTOS GAMEIRO, C. GOEDERT.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 03 décembre 2015. Relation: EAC/2015/28688. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur (signé):* A. SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 09 décembre 2015.

C. GOEDERT.

Référence de publication: 2015200316/48.

(150224785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2015.

**Olimae S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 45, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 194.985.

L'an deux mille quinze, le trente novembre.

Pardevant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Sébastien LECAILLET, directeur de sociétés, né le 8 mars 1978 à Epinay Sur Seine (France), demeurant Notweg 10, NL-Bergen 1861 JL (Pays-Bas),

représenté par Monsieur Henri DA CRUZ, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée;

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter les suivant:

- Que la société à responsabilité limitée «OLIMAE S.à. r.l.», (ci-après la «Société»), ayant son siège social à L-1931 Luxembourg, 45, avenue de la Liberté, enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 194.985, constituée suivante acte reçu par le notaire instrumentant en date du 17 février 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 15 avril 2015 sous le numéro 1.000.

- Qu'en sa qualité d'associé unique de la Société, a pris la résolution suivante:

*Résolution*

L'associé unique a décidé de changer l'objet social de la société et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société pourra également donner des conseils en stratégie et management ou en organisation. La société a encore pour objet la prestation de services administratifs divers, de secrétariat, et de travaux préparatoires de comptabilité.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets, marques et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.»

23612

*Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Junglinster, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 02 décembre 2015. Relation GAC/2015/10501. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur (signé): G. SCHLINK.*

Référence de publication: 2015200312/47.

(150224581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2015.

**Villareal S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7535 Mersch, 14, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 85.311.

L'an deux mille quinze, le deuxième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme VILLAREAL S.A., ayant son siège social à L-7535 Mersch, 14, Rue de la Gare, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B, sous le numéro 85.311 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Urbain Tholl, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 24 décembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 604 du 18 avril 2002. Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés depuis sa constitution.

L'assemblée est présidée par Monsieur Carlo FISCHBACH, commerçant, demeurant à L-2510 Strassen, 20, rue des Tilleuls.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Michel WOLSFELD, retraité, demeurant au L-2336 Luxembourg, 21, Montée Pilate.

L'assemblée nomme comme scrutateur Monsieur Carlo FISCHBACH, commerçant, demeurant à L-2510 Strassen, 20, rue des Tilleuls.

Le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires représentés et le nombre des actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant.

Cette liste et les procurations signées ne varietur seront annexées au présent acte afin d'être soumises aux formalités d'enregistrement avec le présent acte.

II. Tous les actionnaires représentés ont déclaré avoir été préalablement suffisamment informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale et ont renoncé à leurs droits à un avis de convocation y relatif, de sorte que l'assemblée générale peut se prononcer valablement sur tous les points inscrits à l'ordre du jour.

III. Il ressort de la liste de présence que toutes les cent (100) actions de la Société sont représentées à la présente assemblée de sorte que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour tel qu'il suit:

*Ordre du jour*

1. Dissolution de la Société et mise en liquidation de la Société;
2. Nomination de Monsieur Nico AREND, comme liquidateur et détermination de ses pouvoirs;
3. Divers.

Après délibération, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité par les actionnaires de la Société:

*Première résolution*

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée, l'assemblée générale décide la dissolution anticipée de la Société et décide sa mise en liquidation à compter de ce jour.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de nommer en qualité de liquidateur:

- Monsieur Nico AREND, né le 23 janvier 1950 à Clervaux, demeurant professionnellement à L-7535 Mersch, 14, rue de la Gare Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation des actionnaires dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève approximativement au montant de mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du Bureau, connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. FISCHBACH, M. WOLSFELD, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 04 décembre 2015. Relation: DAC/2015/20914. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

*Le Receveur (signé): THOLL.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 11 décembre 2015.

Référence de publication: 2015200424/66.

(150224943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2015.

#### **Sun Pacific International SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 117.179.

#### DISSOLUTION

L'an deux mille quinze, le deuxième jour de décembre.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg,

#### A COMPARU:

Madame Monica PIMPINATO, née le 23 octobre 1969 à Padova (Italie), demeurant professionnellement à I-36061 Bassano Del Grappa (VI), Via Cunizza da Romano, 27,

ici dûment représentée par Madame Christelle Langlois, salariée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 17 novembre 2014.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, sera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Laquelle comparante, par sa mandataire, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

- Que la société anonyme SUN PACIFIC INTERNATIONAL S.A. (ci-après la «Société»), ayant son siège social à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts, lequel siège a fait l'objet d'une dénonciation de la convention de domiciliation en date du 8 octobre 2014, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117179, a été constituée suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, en date du 2 juin 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1571 du 18 août 2006. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

- Que le capital souscrit de la Société est fixé à trente-un mille Euros (31.000,- EUR), divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent Euros (100,- EUR) chacune, entièrement souscrites et intégralement libérées.

- Que Madame Monica PIMPINATO, prédésignée, est devenue propriétaire de toutes les actions de la Société et qu'elle déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

- que la partie comparante, en tant qu'actionnaire unique de la Société, déclare expressément procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation.

- que l'actionnaire unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan intérimaire de la Société au 1<sup>er</sup> décembre 2015, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné.

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;
- l'actionnaire unique est investi de l'entière de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan intérimaire au 1<sup>er</sup> décembre 2015 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;
- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;
- le 7 octobre 2014, les administrateurs et le commissaire aux comptes de la Société ont démissionné de leur fonction et que décharge pleine et entière leur est accordée pour l'exercice de leur mandat;
- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les actions et du registre des actionnaires;
- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans au moins à l'ancien siège de la Société dissoute.

Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la société dissoute et l'avoir social de, ou remboursement à, l'actionnaire unique ne pourra se faire avant le délai de trente jours (article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication du présent acte et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

#### *Frais*

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de mille cent euros (1.100,- EUR), sont à la charge de la Société.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Langlois, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 03 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/38265. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €)

*Le Receveur* (signé): Paul MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 11 décembre 2015.

Référence de publication: 2015200371/60.

(150224954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2015.

#### **Packer Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 174.498.

#### — DISSOLUTION

In the year two thousand and fifteen, on the second day of December.

Before the undersigned, Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg (hereinafter referred to as the "Notary").

#### THERE APPEARED

Ceptar Advisory S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered address at 12, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and company register with number B200771,

(hereinafter referred to as the "Appearing Party").

here represented by Mr Max MAYER, employee, residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg by virtue of a proxy delivered to him (hereinafter referred to as the "Proxyholder"),

Such Appearing Party is the sole shareholder of Packer Lux S.à r.l., a Luxembourg limited liability company (société à responsabilité limitée) duly incorporated and existing under the laws of Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, Grand Duchy of Luxembourg and being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (hereinafter referred to as the "R.C.S.") under number B 174.498 incorporated by a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on January 8<sup>th</sup>, 2013, and whose articles of incorporation (hereinafter referred to as the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial C") under number 599 on March 12<sup>th</sup>, 2013 (hereinafter referred to as the "Company").

The Appearing Party representing the whole corporate capital require the Notary to act the following declarations and statements:

1. That the share capital of the Company currently amounts USD 30.000 (Thirty thousand USD), represented by 30.000 (Thirty thousand) shares having a nominal value of USD 1 (One USD) per share each.
2. That pursuant to the shareholders register of the Company, the Appearing Party is the sole shareholder of the Company.
3. That the latest annual accounts of the Company have been approved by the Appearing Party and duly submitted to R.C.S. for the purposes of publication.
4. That the Appearing Party, acting in its capacity of the sole shareholder, declares the anticipated dissolution of the Company with immediate effect followed by its liquidation.
5. That the Appearing Party declares that it has full knowledge of the Articles of the Company and that it is fully aware of the financial situation of the Company.
6. That the Appearing Party, acting in its capacity of the sole shareholder, appoints itself liquidator of the Company and declares that the activity of the Company has ceased.
7. That in that capacity, the Appearing Party requests the Notary to record that it has realised all of the Company's assets and has settled all liabilities and debts of the Company by way of payment or fully provided for of all of the known liabilities of the Company.
8. That the Appearing Party is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume liability for any known but unpaid and for any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to the sole shareholder.
9. That consequently, the liquidation of the Company is deemed to have been carried out and completed.
10. That the full and complete discharge is granted to the technical manager of the Company for the execution of its mandate up to this day.
11. That it is expedient to proceed with the cancellation of the shareholders register.
12. That the books and records of the Company shall be kept for at least five years at the former registered office of the dissolved Company being L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, Grand Duchy of Luxembourg.

#### *Costs and expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at EUR 1,050.-.

Whereof, the present deed is drawn up in Junglinster, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned Notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the Appearing Party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the Proxyholder of the Appearing Party known to the Notary by her name, first name, civil status and residence, the Proxyholder of the Appearing Party signed together with the Notary the present deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède**

L'an deux mille quinze, le deux décembre.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire, de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg (ci-après le «Notaire»).

#### **A COMPARU**

Ceptar Advisory S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeoise ayant son siège social au 12, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B200771,

(ci-après la "Personne Comparante").

ici-représentée par Monsieur Max MAYER, employé, ayant son domicile professionnel à Junglinster, 3, route de Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg en vertu du mandat lui octroyé (ci-après le «Mandataire»),

Telle Personne Comparante est l'associé unique de Packer Lux S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, dûment constituée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (ci-après le "R.C.S.") sous le numéro B 174.498, constituée suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg en date du 8 janvier 2013, dont les statuts (ci-après les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial C») le 14 Décembre 2009, sous numéro 2429, page 116581 et ont été modifiés la dernière fois en date du 11 novembre 2011 (publiés au Mémorial C le 04 janvier 2012, sous le numéro 17, page 791) (ci-après la "Société").

La Personne Comparante représentant la totalité du capital social demande le Notaire d'acter les déclarations et constatations suivantes:

1. Que le capital social de la Société s'élève actuellement à USD 30.000 (Trente mille USDollars), représenté par 30.000 (Trente mille) parts sociales de USD 1 (Un USDollar) chacune.
2. Que selon le registre des associés de la Société la Personne Comparante est l'associé unique de la Société.
3. Que les derniers comptes annuels de la Société ont été approuvés par la Personne Comparante et dûment déposés auprès du R.C.S. à des fins de la publication.
4. Que la Personne Comparante, en tant que l'associé unique, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.
5. Que la Personne Comparante déclare avoir pleine connaissance des Statuts de la Société et est pleinement consciente de la situation financière de la Société.
6. Que la Personne Comparante, en tant qu'associé unique, se désigne liquidatrice de la Société et déclare que l'activité de la Société est cessée.
7. Qu'en cette qualité, la Personne Comparante requiert le Notaire instrumentant d'acter qu'elle déclare avoir réalisé tous les actifs de la Société et avoir réglé tout le passif de la Société par paiement ou entière approvisionnement des dettes connues de la Société.
8. Que la Personne Comparante, étant investie de tous les avoirs, déclare expressément prendre à sa charge et assumer toute responsabilité pour tout passif connu mais impayé et pour toutes dettes encore inconnues de la Société avant tout paiement à l'associé unique.
9. Que partant, la liquidation de la Société est à considérer comme ayant été effectuée et terminée.
10. Que décharge pleine et entière est accordée au gérant technique de la Société pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.
11. Qu'il y a lieu de procéder à l'annulation du registre des associés.
12. Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à son ancien siège social à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, Grand-Duché de Luxembourg.

#### *Coûts et frais*

Les coûts, frais, rémunération ou charges sous quelque forme que ce soit qui devront être supportés par la Société en conséquence du présent acte s'élèveront à approximativement 1.050,- EUR.

Sur quoi le présent acte a été établi à Junglinster, à la date mentionnée au début du présent acte.

Le Notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française; à la demande de la Personne Comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Après que lecture de l'acte a été faite au Mandataire de la Personne Comparante, connu du Notaire par son nom, prénom, statut marital et lieu de résidence, ledit Mandataire de la Personne Comparante a signé ensemble avec le Notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 04 décembre 2015. Relation GAC/2015/10596. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur (signé): G. SCHLINK.*

Référence de publication: 2015200320/116.

(150224767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2015.

---

#### **Red Lion International Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1924 Luxembourg, 10, rue Emile Lavandier.

R.C.S. Luxembourg B 149.112.

#### EXTRAIT

Il résulte d'une assemblée générale ordinaire tenue en date du 28 octobre 2015 que:

- L'assemblée décide de reconduire le mandat de l'administrateur-délégué à savoir Monsieur De Waal Leonard Engelbertus, né le 21 octobre 1947 à St Gravenhage (Pays-Bas), demeurant à L-1924 Luxembourg, 10, rue Emile Lavandier jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en 2019.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2015199738/13.

(150224367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2015.

---